



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

2^o trimestre 2011

N° 26

ISSN 08505772

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UEMOA	7
INFORMATIONS GENERALES	27
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO	29
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	39
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union	46
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	49

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur la situation économique et monétaire de l'UEMOA, les décisions des organes de l'UMOA et de la BCEAO, les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période, ainsi que sur les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UEMOA

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UNION AU 31 MARS 2011

Le présent chapitre analyse la situation économique et monétaire dans l'Union à fin mars 2011. Il est structuré autour des trois parties ci-après :

- Environnement international ;
- Conjoncture économique dans l'UEMOA ;
- Situation monétaire et financière de l'UEMOA.

I – ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

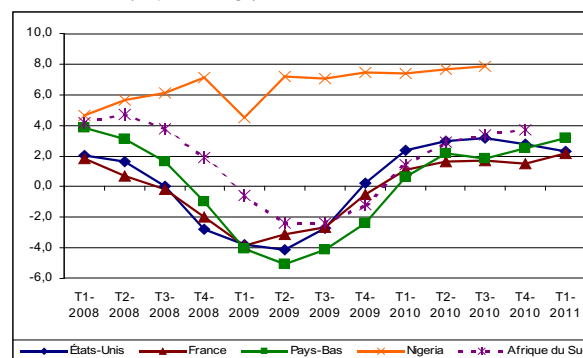
1.1 - Activité économique

Au cours du premier trimestre 2011, les Etats membres de l'UEMOA ont évolué dans un environnement économique international caractérisé par la poursuite du redressement d'ensemble de l'économie mondiale. Dans les pays avancés, la reprise économique semble se dessiner mais reste fragile et le chômage se situe encore à des niveaux élevés. La croissance dans les économies émergentes est demeurée robuste en dépit de la persistance des risques inflationnistes et de surchauffe liée à l'afflux des capitaux étrangers.

Aux Etats-Unis, la décélération du rythme de croissance de l'activité économique s'est poursuivie au premier trimestre 2011. Les derniers chiffres disponibles font ressortir un taux de croissance du PIB de 2,3% en glissement annuel, contre 2,8% au quatrième trimestre 2010. Le Japon enregistrerait, selon les dernières estimations disponibles, un taux de croissance économique, en glissement annuel, nul au premier trimestre 2011 après un niveau de 2,2% enregistré au quatrième trimestre 2010. L'activité économique de la Zone euro afficherait au premier trimestre 2011, un rythme de croissance de 2,5%, en glissement annuel, après 2,0% au quatrième trimestre 2010.

La croissance économique de la Chine, deuxième économie du monde, a ralenti au premier trimestre 2011, en raison de la baisse de la consommation. Après avoir enregistré une croissance de 10,0% au quatrième trimestre 2010, le PIB de la Chine est ressorti en glissement annuel à 8,7% au premier trimestre 2011.

Graphique 1.1 : Evolution du taux de croissance trimestriel du PIB des cinq principaux pays clients de l'UEMOA, en glissement annuel (en pourcentage)



Sources : OCDE, National Bureau of Statistics (Nigeria), South Africa Reserve Bank (SARB).

Dans les principaux pays clients des Etats membres de l'Union¹, l'analyse de l'environnement économique sur la période récente laisse apparaître une situation contrastée. La France, premier partenaire commercial de l'Union, affiche un taux de croissance, en glissement annuel, de 2,2% au premier trimestre 2011, en amélioration par rapport au taux de 1,5% observé au trimestre précédent. En Afrique du Sud, les données disponibles situent le taux de croissance du PIB à 3,7% au quatrième trimestre 2010, après une réalisation de 3,4% le trimestre précédent. Le Nigeria a réalisé une croissance économique de 7,9% au troisième trimestre 2010 contre 7,7% au trimestre précédent.

Selon les perspectives économiques mondiales publiées par le FMI en avril 2011, l'économie américaine enregistrerait en 2011, comme en 2010, un taux de croissance du PIB de 2,8%. Au Japon, les dernières projections tablent sur un ralentissement de la croissance du PIB en 2011, attendue à 1,4% après une performance de 3,9% en 2010. Pour la Zone euro, l'activité économique générerait un taux de croissance de 1,6% en 2011 contre une réalisation de 1,7% en 2010. En Chine, la croissance économique ralentirait en 2011 pour s'établir à 9,6% après une réalisation de 10,3% en 2010.

En France, les dernières projections du FMI situent le taux de croissance à 1,6% en 2011

1. Principaux pays clients de l'Union : France, Afrique du Sud, Nigeria, Pays-Bas et Etats-Unis

après 1,5% en 2010. Aux Pays-Bas, la croissance est attendue à 1,5% en 2011, après 1,7% réalisé en 2010. Les prévisions pour l'Afrique du Sud tablent sur un rythme de progression du PIB de 3,5% en 2011 en nette amélioration par rapport aux 2,8% en 2010. Les performances économiques du Nigeria connaîtraient un affaiblissement au cours de l'année 2011, le taux de croissance du PIB passant de 8,4% en 2010 à 6,9% en 2011.

Au total, les perspectives économiques mondiales publiées par le FMI en avril 2011 confirment les premières projections qui situent le taux de croissance de l'économie mondiale à 4,4% en 2011. Les pays émergents restent les principaux moteurs de cette croissance mondiale même si la situation s'est améliorée dans les pays développés. Les incertitudes pour 2011 portent essentiellement sur la hausse des cours des matières premières, notamment ceux du pétrole, qui ont déjà atteint des niveaux élevés en raison de la pression sur la demande et des perturbations de l'offre.

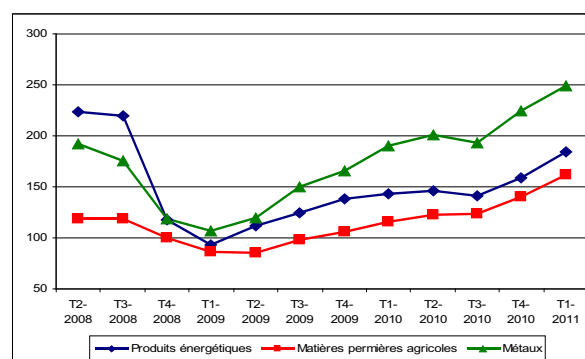
1.2 - Cours des matières premières

Les cours des matières premières ont, dans leur ensemble, affiché une forte hausse au premier trimestre 2011, sous l'impulsion notamment de la vigueur de la demande mondiale, et en particulier, celle des pays émergents d'Asie. Le rebond des cours des matières premières est également imputable aux perturbations climatiques qui ont affecté l'offre, ainsi qu'aux incertitudes liées à l'instabilité géopolitique dans plusieurs régions du monde.

Pour le deuxième trimestre consécutif, l'indice des prix des matières premières agricoles,

calculé par le FMI, affiche une progression soutenue qui ressort à 15,6%, après celle de 13,9% le trimestre précédent. Une tendance similaire est enregistrée au niveau de l'indice des prix des métaux et de celui des produits énergétiques. L'indice des prix des métaux qui servent d'inputs dans les industries s'est accru de 10,9%, tandis que celui des produits énergétiques s'est nettement raffermi, passant d'une hausse de 12,4% au quatrième trimestre 2010 à celle de 16,0% au premier trimestre 2011. Les prix du pétrole se sont fortement accrus au premier trimestre 2011 à la faveur de la vigueur de la demande mondiale et des poussées spéculatives nourries par les incertitudes géopolitiques. L'indice des prix du pétrole s'est accru de 16,8%, après une progression de 13,2% au quatrième trimestre 2010.

Graphique 1.2 : Indices des prix des matières premières (base 100=2005)



Source : FMI.

Dans un contexte de raffermissement général des cours des matières premières, les prix des produits de base exportés des Etats membres de l'Union se sont également inscrits dans une tendance haussière au premier trimestre 2011.

Tableau 1.1 : Evolution des cours des matières premières exportées par les pays de l'UEMOA

(en pourcentage)

	Variation T1-2011/T4-2010		Variation T1-2011/T1-2010	
	Prix libellés en dollars US	Prix libellés en FCFA	Prix libellés en dollars US	Prix libellés en FCFA
Pétrole brut (NYMEX)	11,6	10,8	21,1	22,4
Café robusta (OIC)	21,2	20,3	60,7	62,5
Cacao (OICC)	12,7	12,0	1,4	2,7
Coton (NY 2ème position)	40,7	39,4	126,9	129,1
Huile de palme	12,1	11,3	54,8	56,8
Huile de palmiste	32,0	31,0	132,4	135,3
Caoutchouc	23,3	24,2	71,7	78,7
Or	1,2	0,6	24,8	26,4

Source : Reuters.

Les cours du coton, du café et du cacao, libellés en dollar des Etats-Unis, ont enregistré de fortes hausses au premier trimestre 2011 dans le prolongement de la tendance observée le trimestre précédent. En effet, avec la suspension des exportations du cacao ivoirien, les cotations de cacao ont affiché une forte hausse, atteignant en mars leur plus haut niveau depuis trente ans. D'un trimestre à l'autre, les cours du cacao ont progressé de 12,7%. Ceux du café ont connu une hausse de 21,2% par rapport au quatrième trimestre 2010, en liaison avec la baisse des stocks mondiaux dans un contexte où la demande est soutenue. L'envolée des cours du coton est imputable à deux facteurs fondamentaux. D'une part, la baisse de la production mondiale, affectée par les intempéries climatiques notamment au Brésil et en Australie et, d'autre part, l'augmentation de la demande des pays émergents comme l'Inde et la Chine. Les cours des huiles végétales, en particulier l'huile de palme et l'huile de palme ont connu des hausses de 12,1% et 32,0% respectivement, en raison de la vigueur de la demande induite par leur importance croissante dans la fabrication des biocarburants. Les cours du caoutchouc ont poursuivi leur mouvement haussier avec un taux de progression de 23,3% par rapport au quatrième trimestre 2010, soutenus par la fermeté de la demande mondiale, notamment celle de l'industrie automobile chinoise en pleine croissance. Les cours de la noix de cajou ont progressé d'un trimestre à l'autre de 47,9%. Les cotations de l'once d'or sont demeurées quasi-stables d'un trimestre à l'autre, avec une hausse de 1,2%.

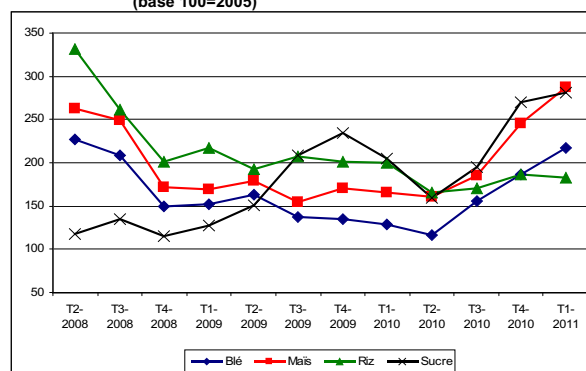
La tendance haussière des cours des produits alimentaires de base à l'échelle mondiale s'est reflétée dans l'évolution des prix des produits importés par les pays de l'UEMOA. La reprise de l'activité économique mondiale s'est accompagnée d'un accroissement de la demande des matières premières et des produits alimentaires, entraînant une hausse généralisée des cours. De manière spécifique, les intempéries climatiques dans certaines zones de production ont affecté l'offre et contribué à maintenir les prix des produits alimentaires à des niveaux élevés. Les cours du blé ont ainsi connu une hausse de 16,0% au premier trimestre 2011, après celle de 19,3% le trimestre précédent. Dans la même période, les cours internationaux du sucre et du maïs ont augmenté respectivement de 4,3% et de

17,2%. En revanche, ceux du riz ont accusé une baisse de 2,2%.

Les plus fortes augmentations des cours sont observées pour les céréales, les oléagineux, les produits laitiers et le sucre. En effet, les cours internationaux des céréales en mars 2011 sont en progression de 60,0% par rapport à leurs niveaux à la même période de 2010. En particulier, les cours du blé sont en hausse de 65,8%, en liaison avec la baisse de la production mondiale, consécutive notamment à la sécheresse en Russie. Par ailleurs, la suspension des exportations décidée en Russie et en Ukraine a alimenté les spéculations sur les marchés internationaux du blé.

Les prévisions des cours des matières premières réalisées en avril 2011 par certains analystes de marché laissent apparaître une poursuite de la hausse des cours de l'once d'or, qui atteindraient en moyenne 1.500 dollars au quatrième trimestre 2011 et 1.444 dollars en moyenne pour 2011. La dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro et la faiblesse du taux d'intérêt directeur de la Réserve fédérale américaine comparé à celui de la BCE sont les principaux facteurs qui renforcent le rôle de valeur refuge de l'or et expliquent la hausse projetée de ses cours. Les cours du coton poursuivraient leur mouvement haussier pour se hisser à 160 cents la livre au deuxième trimestre 2011, avant de décliner sur les deux derniers trimestres de 2011 pour s'établir en moyenne à 135 cents la livre en 2011. Les cours du cacao s'inscriraient en hausse en 2011, passant de 2.900 dollars à 3.100 dollars la tonne métrique entre le premier et le troisième trimestre 2011, avant de fléchir légèrement au quatrième trimestre. En moyenne annuelle, ils sont attendus à 2.963 dollars la tonne métrique en 2011.

Graphique 1.3 : Indices des prix des principaux produits de base alimentaires importés par les pays de l'UEMOA (base 100=2005)



Source : FMI.

Les cours du pétrole devraient se maintenir à un niveau élevé en liaison avec la vigueur de la croissance de l'économie mondiale et les tensions géopolitiques qui affectent les zones de production, notamment au Moyen Orient. Ainsi, sur le marché de New York, le prix spot du baril de pétrole a atteint 110,2 dollars en avril 2011 et les prévisions le situent en moyenne à 94,0 dollars en 2011, alors que les prévisions antérieures tablaient sur un baril à 83 dollars en 2011.

1.3 - Inflation

La montée des prix des produits de base a eu pour effet de raviver les tensions inflationnistes à l'échelle mondiale. Dans la Zone euro, l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) a enregistré, en glissement annuel à fin mars 2011, une hausse de 2,7% contre 2,2% à fin décembre 2010. Au Japon, le taux d'inflation est ressorti nul, en glissement annuel, pour le quatrième mois consécutif. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation, en glissement annuel est passé de 1,5% à fin décembre 2010 à 2,7% à fin mars 2011. L'Inde a enregistré un des taux d'inflation les plus élevés d'Asie avec 8,3% en février 2011.

Dans les principaux pays fournisseurs de l'Union², une remontée de l'inflation est également observée. En France, le taux d'inflation en glissement annuel s'est établi à 2,0% à fin mars 2011 contre 1,8% à fin décembre 2010. En Chine, l'inflation s'est accélérée, ressortant à 5,4% en mars 2011, soit son plus haut niveau depuis juillet 2008, au-delà de sa cible qui est de 3,0%, après avoir atteint une progression de 4,6%, en glissement annuel, en décembre 2010. Au Nigeria, l'inflation est ressortie à 12,8% en mars 2011, après 11,8% à fin décembre 2010.

Selon les prévisions publiées en avril 2011 par le FMI, l'inflation en glissement annuel s'établirait à 2,1% à fin décembre 2011 dans la Zone euro et aux Etats-Unis. En Chine, l'inflation est anticipée à 4,2% à fin décembre 2011.

1.4 - Marchés financiers internationaux

Dans les pays développés, les risques pesant sur la stabilité des prix sont demeurés élevés même si les niveaux d'inflation restent encore modérés. En revanche dans les pays émergents d'Asie,

notamment en Chine, l'inflation constitue la principale préoccupation. En vue de juguler les pressions inflationnistes dans un contexte de reprise économique vigoureuse, certaines banques centrales ont amorcé le relèvement de leurs taux directeurs. Pour la première fois depuis la baisse réalisée en mai 2009, la BCE a modifié son principal taux directeur le 7 avril 2011. Elle a ainsi augmenté de 25 points de base le taux minimum de soumission aux opérations principales de refinancement pour le porter à 1,25%. De même, le taux de la facilité de prêt marginal et celui de la facilité de dépôt ont été augmentés de 25 points de base pour être portés de 1,75% à 2,00% et de 0,25% à 0,50% respectivement. Cette mesure prise par la BCE vise à contenir l'inflation en Zone euro qui s'est située en mars 2011, pour le quatrième mois consécutif, au-dessus de 2,0%, son objectif de moyen terme. Dans les pays émergents d'Asie, en particulier l'Inde et la Chine, la banque centrale a procédé à des hausses successives de son taux directeur pour tenter de contenir les pressions inflationnistes. Aux Etats-Unis, la FED a laissé inchangée la marge de fluctuation de l'objectif de taux des fonds fédéraux dans la fourchette de 0% à 0,25%.

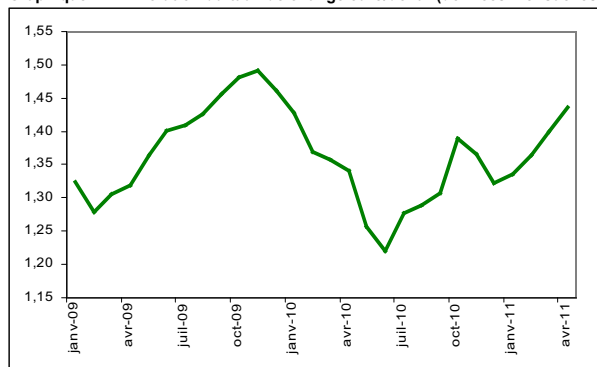
En perspective, les marchés anticipent un abandon des mesures non conventionnelles prises par les banques centrales face à la crise financière mais également un resserrement de la politique monétaire pour lutter contre les tensions inflationnistes. La Réserve Fédérale américaine a annoncé la fin de son programme de rachat d'obligations d'Etat pour juin 2011. La Banque Centrale Européenne a, en dépit de la hausse de son taux directeur opérée en avril 2011, laissé entendre que sa politique monétaire restera accommodante afin de soutenir l'activité économique et la création d'emplois. Toutefois, les analystes anticipent deux à trois hausses des taux de la BCE d'ici la fin de l'année 2011, avec pour objectif de porter le taux minimum de soumission aux opérations principales de refinancement de 1,25% actuellement à 1,75%, voire 2,0%. Dans les pays émergents d'Asie, en particulier la Chine et l'Inde, le resserrement monétaire déjà entamé en fin 2010 devrait se poursuivre en 2011 face à la persistance des tensions inflationnistes.

Sur le marché des changes, l'euro s'est affermi face aux principales devises, en particulier le dollar des Etats-Unis. Les inquiétudes suscitées par l'importance de la dette publique américaine et les anticipations, par les

2. La France, le Nigeria et la Chine sont les principaux pays fournisseurs de l'Union.

marchés, de la hausse des taux directeurs de la BCE ont contribué à maintenir cette dynamique haussière de l'euro. Ainsi, au cours du premier trimestre 2011, la monnaie européenne s'est appréciée vis-à-vis du dollar des Etats-Unis, passant de 1,3220 dollar en décembre 2010 à 1,3999 dollars en mars 2011. Cette même tendance s'est maintenue en avril 2011, où un euro s'échangeait en moyenne contre 1,4364 dollar, après la hausse des taux directeurs de la BCE.

Graphique 1.4 : Evolution du taux de change euro/dollar (données mensuelles)



Source : BCE.

Sur les marchés financiers, les principaux indices boursiers ont été orientés à la hausse au premier trimestre 2011, à l'exception de l'indice Nikkei au Japon. Dans la Zone euro, l'indice EuroStoxx 50 s'est accru de 118 points ou 4,2% au premier trimestre 2011 pour se situer à 2.910,91 points au 31 mars 2011 et a maintenu cette tendance haussière en avril. Aux Etats-Unis, les indices Dow Jones et Nasdaq, stimulés par les résultats des entreprises meilleurs par rapport aux attentes, ont connu respectivement une progression de 6,4% et 4,8% au premier trimestre 2011 pour s'établir à 12.319,73 points et 2.781,07 points le 31 mars 2011. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie

100 s'est accru au premier trimestre 2011 de 8,9% ressortant à 5.908,8 points à fin mars 2011 et a franchi le seuil de 6.000 points en avril 2011. Au Japon, l'indice Nikkei 225 s'est replié de 473,83 points ou 4,6% au cours du trimestre sous revue pour s'établir à 9.755,10 points.

II - CONJONCTURE ECONOMIQUE DANS L'UEMOA

2.1 - Secteur réel

2.1.1 - Activité du secteur agricole

La campagne agricole 2010/2011 s'est globalement bien déroulée. Les estimations effectuées par les Services officiels au début de l'année 2011 indiquent une progression de 9,5% de la production vivrière. Toutefois, les résultats paraissent mitigés en ce qui concerne les récoltes des produits de rente.

En effet, la production vivrière ressortirait à 43.627.446 tonnes au terme de la campagne 2010/2011, contre 39.852.118 tonnes un an plus tôt. Une augmentation des récoltes serait enregistrée dans l'ensemble des pays, à l'exception du Bénin où les inondations survenues au cours du mois de septembre 2010 ont détruit une partie des cultures et induit une baisse de 6,7% de la production. Les plus fortes hausses de la production seraient réalisées au Niger (+61,2%), au Burkina (+25,5%) et au Mali (+18,4%).

Comparativement à la production moyenne des cinq dernières campagnes agricoles, les récoltes de la campagne 2010/2011 ressortiraient en hausse de 13,2 %.

Tableau 2.1 : Evolution de la production vivrière dans l'UEMOA (en tonnes)

(Estimations à fin février 2011)

	2009/2010	2010/2011* (1)	Moyenne des cinq dernières campagnes (2)	Variation (1)/(2) (en %)
Maïs	4 919 364	5 365 058	4 373 983	22,7
Mil et sorgho	10 350 374	11 288 118	10 476 775	7,7
Riz paddy	3 518 203	3 836 952	3 096 774	23,9
Igname	9 216 274	10 051 269	8 818 414	14,0
Manioc	7 876 008	8 589 574	7 005 646	22,6
Patate douce	34 000	37 080	26 918	37,8
Banane plantain	1 599 674	1 744 604	1 589 937	9,7
Haricot et niébé	255 313	278 444	259 137	7,5
Autres	2 082 908	2 436 345	2 875 554	-15,3
Total	39 852 118	43 627 446	38 523 138	13,2

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats, calculs de la BCEAO.

* Estimations

Au titre des cultures d'exportation, la production de coton-graine de l'Union a connu une quasi-stagnation, ressortant en légère baisse de 0,4%, d'une campagne à l'autre, en dépit de la bonne tenue des cours mondiaux et de l'augmentation des prix aux producteurs. Le tassement de la production cotonnière dans l'Union est essentiellement induit par le reflux de 18,7% des récoltes du Burkina, en rapport avec le démarrage difficile de la saison, qui a entraîné des resémiss au cours du mois de juin 2010. La baisse de la production de coton au Burkina provient de la diminution des superficies emblavées et de l'affectation des intrants cotonniers à d'autres spéculations.

Par rapport à la production moyenne des cinq dernières années, le repli des récoltes de coton-graine s'est élevé à 14,0%.

La production de cacao, essentiellement réalisée en Côte d'Ivoire, devrait enregistrer un repli de 1,4% au cours de la campagne

2010/2011, en relation avec le vieillissement des plantations. Les quantités de café produites connaîtraient une baisse plus forte, en régressant de 32,1%, du fait des perturbations intervenues dans la pluviométrie au début et à la fin de la campagne agricole 2010/2011. Il est ainsi attendu une production de 1.239.199 tonnes de cacao et de 105.800 tonnes de café. En ce qui concerne la noix de cajou, sa production connaîtrait une progression de 3,0%, pour s'établir à 504.800 tonnes, soutenue par la bonne tenue des prix mondiaux.

La production d'arachide est attendue en hausse de 9,2%, d'une campagne à l'autre. Elle ressortirait à 2.568.461 tonnes, portée principalement par les récoltes du Niger, du Mali et du Burkina qui augmenteraient respectivement de 60,3%, 5,0% et 4,4%. Au Sénégal, principal producteur d'arachide de l'Union, il a été enregistré une augmentation de 3,3% des récoltes par rapport à la campagne 2009/2010.

Tableau 2.2 : Evolution de la production des cultures d'exportation dans l'UEMOA (en tonnes)

(Estimations à fin février 2011)

	2009/2010	2010/2011* (1)	Moyenne des cinq dernières campagnes (2)	Variation (1)/(2) (en %)
Cacao	1 255 493	1 239 199	1 299 424	-4,63
Café	155 700	105 800	128 571	-17,71
Coton graine	1 007 067	1 002 741	1 166 287	-14,02
Arachides	2 351 308	2 568 461	1 908 779	34,56
Noix de cajou	456 300	504 800	450 560	12,04

Sources : Services nationaux de commercialisation, calculs de la BCEAO.

* Estimations.

2.1.2 - Activité du secteur non agricole

L'activité économique est demeurée morose au cours du premier trimestre 2011, en relation, entre autres, avec la situation socio-politique en Côte d'Ivoire. En effet, la production industrielle a enregistré un fort recul. En revanche, le secteur des services marchands est resté bien orienté dans l'Union.

Les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par la Banque Centrale indiquent une accentuation du ralentissement de l'activité industrielle, observé depuis le deuxième trimestre de l'année 2010. L'indice de la production industrielle s'est inscrit, en glissement annuel, en baisse de 7,3% au premier trimestre 2011, après un recul de 0,4% le trimestre

précédent. Cette situation est imputable à la contre-performance des industries extractives (-12,9%) et manufacturières (-3,9%), atténuée par la progression de 13,8% de l'activité dans la branche électricité, gaz et eau.

La diminution de l'activité des industries extractives est liée au reflux des activités d'extraction de pétrole brut et de gaz naturel en Côte d'Ivoire (-10,6%), d'or au Mali (-30,4%) et de phosphates au Togo (-0,7%).

Le repli de la production manufacturière est le reflet des évolutions constatées au Burkina, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Mali. Cette évolution s'explique par la baisse de la production de denrées alimentaires et de boissons (-8,8%) et de textiles (-19,3%).

Tableau 2.3 : Evolution de l'Indice de la Production Industrielle dans l'UEMOA en variation par rapport à la même période de l'année précédente (en pourcentage)

Branches	2009	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	2010	T1-2011
Production des activités extractives	0,9	4,2	-6,6	-8,0	-4,2	-3,7	-12,9
dont Pétrole brut et gaz naturel	6,4	-5,9	-9,9	-16,3	-14,0	-11,7	-7,5
Industrie manufacturières	-0,2	-2,3	-0,9	-4,4	-9,8	-2,3	-3,9
boissons	1,9	2,0	-0,4	6,1	-5,9	0,3	-8,8
dont Textiles	-2,8	15,0	-42,4	30,2	9,1	9,5	-19,3
dont Produits pétroliers raffinés	-7,1	-17,5	-10,6	-25,4	-7,2	-19,7	56,9
Electricité, gaz, eau	13,8	4,6	2,5	2,7	8,2	4,5	13,8
Indice Général	1,1	0,0	-2,3	-2,5	-0,4	-1,2	-7,3

Source : BCEAO.

Dans le secteur des BTP, selon l'opinion des chefs d'entreprise interrogés, la morosité observée au cours des précédents trimestres s'est poursuivie au premier trimestre 2011, faute de nouveaux contrats et de mises en chantier.

L'activité dans le secteur tertiaire, appréciée à travers l'évolution de l'indice du chiffre d'affaires dans le commerce de détail, a connu une

embellie au premier trimestre 2011 par rapport au trimestre précédent. L'indice du chiffre d'affaires s'est orienté, en glissement annuel, en hausse de 16,9% au premier trimestre 2011 après la progression de 7,7% enregistrée un trimestre plus tôt. Cette évolution résulte de l'accélération des ventes de denrées alimentaires, de produits pétroliers, d'automobiles, motocycles et pièces détachées, d'articles textiles, ainsi que de produits pharmaceutiques et cosmétiques.

Tableau 2.4 : Evolution de l'Indice du chiffre d'affaires dans l'UEMOA en variation par rapport à la même période de l'année précédente (en pourcentage)

Groupes de produits	2009	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	2010	T1-2011
Produits de l'alimentation	6,2	-0,9	8,5	-6	2,5	0,7	3,2
Produits de l'équipement de la personne	5,8	-13,5	8,8	22,4	6,8	6	9,6
dont Textiles, habillements, articles chaussants et cuirs	5,8	-13,5	8,8	22,4	6,9	6	9,6
Automobiles, motocycles et pièces détachées	7,3	-15,9	-11,2	-6,6	-12,2	-11,6	13,2
Produits pétroliers	-14,6	8,2	20,4	23,9	15,7	17	23,6
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	11,6	11,8	22,9	8,5	10,3	13,1	12,5
Indice général	-4,5	1,7	11,4	10,7	7,7	7,9	16,9

Source : BCEAO.

2.2 - Inflation et compétitivité extérieure

2.2.1 - Evolution récente de l'inflation

L'accélération de l'inflation observée au dernier trimestre de l'année 2010 s'est poursuivie durant le premier trimestre 2011. En

effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 1,3% à fin septembre 2010 à 3,9% à fin décembre 2010 et 4,2% à fin janvier 2011, avant de se situer à 3,7% à fin février et fin mars 2011. La progression des prix résulte du renchérissement des denrées alimentaires et des carburants dans la plupart des pays.

Tableau 2.5 : Taux d'inflation en glissement annuel par pays dans l'UEMOA (en pourcentage)

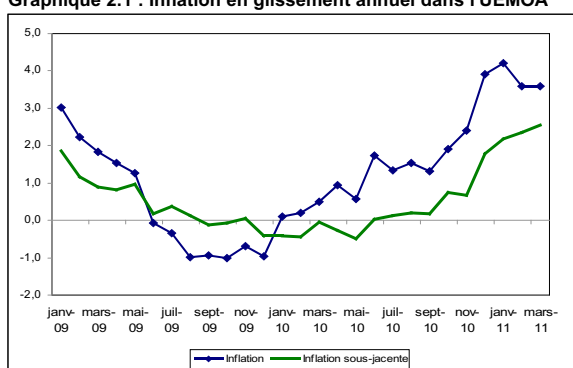
Pays	mars-10	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11
Bénin	3,0	4,0	5,1	3,3	2,2
Burkina	-0,5	-0,3	1,2	0,4	1,3
Côte d'Ivoire	0,3	5,1	4,6	5,1	5,1
Guinée-Bissau	0,5	5,6	5,3	4,1	5,0
Mali	2,0	1,8	3,6	1,7	1,5
Niger	-0,3	2,6	4,5	2,7	3,8
Sénégal	-0,7	4,3	4,0	3,7	3,2
Togo	2,0	3,8	4,7	3,4	3,6
UEMOA	0,5	3,9	4,2	3,7	3,7

Sources : BCEAO, INS.

Les taux d'inflation les plus élevés sont observés en Côte d'Ivoire (5,1%) et en Guinée-Bissau (5,0%). L'inflation en glissement annuel à fin mars 2011 se situe à 3,8% au Niger, 3,6% au Togo, 3,2% au Sénégal, 2,2% au Bénin, 1,5% au Mali et 1,3% au Burkina.

Le taux d'inflation sous-jacente, mesuré par l'évolution de l'indice des prix hors produits frais et énergie, s'est inscrit en hausse. En glissement annuel, il s'établit à 2,5% à fin mars 2011 contre 1,8% à fin décembre 2010. Les prix des produits frais et des produits énergétiques, qui sont les plus volatils, ont enregistré des hausses respectives, en rythme annuel, de 7,2% et 3,5% à fin mars 2011.

Graphique 2.1 : Inflation en glissement annuel dans l'UEMOA



Sources : INS, BCEAO.

Analyse par principales composantes de l'inflation

La composante « Alimentation » avec une contribution de 2,5 points de pourcentage, explique environ 70% de la hausse des prix à fin mars 2011. Les augmentations des prix

observées pour les produits alimentaires importés concernent principalement le riz, le lait, l'huile et le blé. Pour les produits alimentaires locaux, les prix du poisson, des légumes et des tubercules ont enregistré des hausses significatives. En revanche, les prix des céréales locales sont stables, en rapport avec la progression de la production céréalière dans l'Union.

Les composantes « Restaurants et Hôtels » et « Transport » ont contribué chacune à hauteur de 0,4 point de pourcentage à la hausse des prix à fin mars 2011, en relation respectivement avec l'augmentation des frais de restauration en Côte d'Ivoire et au Togo, ainsi que le renchérissement des carburants dans tous les pays. Par ailleurs, la rubrique « Logement » a contribué à hauteur de 0,3 point de pourcentage à l'inflation, en rapport avec le renchérissement du pétrole lampant et du gaz. L'évolution des composantes « Transport » et « Logement » est liée au renchérissement, en glissement annuel, des produits pétroliers induit par la remontée des cours du pétrole brut. Les prix du pétrole brut en mars 2011 ont augmenté de 35,1% par rapport à leurs niveaux de la même période de 2010. En tenant compte de l'impact de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar, la progression en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole brut en FCFA est de 31,1%.

En revanche, la composante communication a atténué la progression des prix de 0,2 point de pourcentage. La baisse des prix des communications téléphoniques est observée notamment au Bénin, au Burkina et au Niger.

Tableau 2.6 : Contribution sectorielle à l'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA

(en points de pourcentage)

Principales fonctions	mars-10	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,5	2,9	3	2,5	2,5
Logement	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3
Transport	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4
Communication	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2
Restaurants et Hôtels	0,2	0,5	0,5	0,4	0,4
Ensemble	0,5	3,9	4,2	3,7	3,7

Sources : INS, BCEAO.

Pour la proche période, le taux d'inflation en glissement annuel s'établirait à 4,2% à fin mai 2011 après 4,1% à fin avril 2011. Une décreue de l'inflation serait observée à partir du mois de juin 2011. L'inflation est projetée à 3,9% à fin juin 2011 et est attendue à 3,6% à fin juillet 2011.

2.2.2 - Suivi de la compétitivité extérieure

En glissement annuel, les pays de l'Union enregistrent un gain de compétitivité au premier trimestre 2011. Toutefois, l'amélioration de la position concurrentielle est moindre que celle enregistrée un trimestre plus tôt.

En effet, l'évolution de la position concurrentielle de l'Union, appréciée à partir de l'indice du taux de change effectif réel, indique un gain de compétitivité de 2,6% au premier trimestre 2011, après celui de 6,5%

observé au quatrième trimestre 2010. Ce ralentissement est le résultat de la poursuite des tensions inflationnistes enregistrées dans l'Union qui ont réduit le différentiel d'inflation favorable à l'UEMOA.

Tableau 2.7 : Evolution du taux de change effectif réel selon les partenaires (en pourcentage)

Fonctions	Années		Variations trimestrielles			Glissements annuels			Cumul depuis 1994	
	2010	2011 (*)	3 ^{ème} T 2010	4 ^{ème} T 2010	1 ^{er} T 2011 (*)	3 ^{ème} T 2010	4 ^{ème} T 2010	1 ^{er} T 2011 (*)	A fin déc. 2010	A fin mars 2011 (*)
Partenaires industrialisés	-1,7	1,4	0,7	0,4	0,9	-2,6	-1,3	0,4	-19,2	-18,5
Pays de la zone euro	-0,2	1,1	1,0	-0,4	0,9	-0,3	0,7	1,3	-19,7	-19,0
Partenaires environnants	-14,8	-5,1	-2,2	-0,8	2,7	-15,5	-15,7	-7,4	-54,9	-53,7
Pays asiatiques	-13,2	0,7	0,3	1,2	1,8	-15,9	-13,8	-6,8	-29,0	-27,7
Pays UE25	-0,8	1,0	0,8	-0,2	0,8	-0,8	0,2	0,9	-20,4	-19,8
Pays émergents	-14,2	0,4	0,3	1,7	1,0	-16,4	-13,1	-6,8	-26,6	-25,9
Pays africains de la zone franc	1,7	4,2	0,9	0,1	1,0	1,9	3,4	4,5	1,4	2,4
Tous partenaires confondus	-6,9	0,1	0,1	0,5	1,2	-8,0	-6,5	-2,6	-27,5	-26,7

Source : BCEAO.

(*) Estimations

(+) Appréciation du TCER ou perte de compétitivité
(-) Dépréciation du TCER ou gain de compétitivité

Le gain de compétitivité enregistré au cours du trimestre sous revue s'explique par une dépréciation du taux de change effectif nominal de 2,1%, conforté par le différentiel d'inflation favorable à l'UEMOA de 0,5 point de pourcentage.

L'amélioration de la position concurrentielle est observée par rapport à tous les groupes de partenaires, à l'exception des pays africains de la Zone franc, des pays industrialisés et de la Zone euro. Une dépréciation du taux de change effectif réel est enregistrée vis-à-vis des Etats environnants (-7,4%), des pays asiatiques (-6,8%) et des partenaires émergents (-6,8%). En revanche, une perte de compétitivité est constatée à l'égard des pays africains de la Zone franc (4,5%) et vis-à-vis des pays industrialisés (0,4%). En particulier, l'Union enregistre une perte de compétitivité de 1,3% à l'égard de la Zone euro.

Au premier trimestre 2011, en glissement annuel, tous les pays de l'Union enregistrent une amélioration de leur position concurrentielle. Cette dernière atteindrait 5,3% au Bénin, 4,8% au Togo, 4,6% au Niger, 3,5% au Burkina, 2,9% en Guinée-Bissau, 1,2% au Mali, 1,0% en Côte d'Ivoire et 0,4% au Sénégal.

2.3 - Finances publiques³

Les recettes budgétaires totales des Etats membres de l'Union se sont chiffrées, à fin mars

2011, à 1.061,0 milliards contre 973,1 milliards un an plus tôt, en liaison avec la hausse respective de 7,7% et 23,5% des recettes fiscales et non fiscales. Cette évolution refléterait les effets induits de la reprise de l'économie mondiale sur le recouvrement des droits de douane.

Les dépenses et prêts nets se sont accrus de 8,1%, en passant de 1.046,9 milliards au premier trimestre 2010 à 1.132,1 milliards sur la même période de l'année 2011. Cette situation est en relation principalement avec la hausse des dépenses courantes qui ont enregistré une augmentation de 8,3%. Les dépenses en capital sont passées de 339,7 milliards à fin mars 2010 pour s'établir à 384,5 milliards à fin mars 2011, en rapport avec la reprise de certains programmes et projets d'investissement dans les infrastructures de transport routier, notamment au Mali, au Sénégal et au Togo, réalisant ainsi un accroissement de 13,2%.

Ainsi, l'exécution des opérations financières des Etats à fin mars 2011 est caractérisée globalement par une aggravation des déficits publics, en liaison avec une expansion plus marquée des dépenses malgré une amélioration sensible du recouvrement des prélèvements obligatoires. Toutefois, ces contraintes financières ont été atténuées par

3. Les données à fin mars 2011 ont été estimées pour tous les pays de l'Union, hormis la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire n'a pas été prise en compte dans l'analyse en raison de la crise politique qui a entravé la réalisation des opérations financières de l'Etat.

une hausse des ressources extérieures, notamment les dons projets et les appuis budgétaires reçus des partenaires au développement, en soutien aux programmes économiques exécutés par les pays de l'Union. Les ressources extérieures mobilisées se sont chiffrées à 103,5 milliards à fin mars 2011 contre

82,1 milliards un an auparavant, soit un accroissement de 21,4 milliards.

Au total, le déficit global, base engagements, hors dons, s'est situé à 174,7 milliards au cours du premier trimestre de l'année 2011 contre 155,9 milliards un an auparavant.

Tableau 2.8 : Agrégats caractéristiques des opérations financières des Etats membres de l'UEMOA

(en milliards de FCFA)

	Mars 2010 (1)	Mars 2011 (2)	Ecart (2-1)	
			(En Mds)	(En %)
Recettes totales	891,0	957,4	66,4	7,5
dont recettes fiscales	825,1	888,4	63,3	7,7
recettes non fiscales	44,2	54,6	10,4	23,5
Dons	82,1	103,5	21,4	26,1
Dépenses totales et prêts nets	1 046,9	1 132,1	85,2	8,1
dont dépenses courantes	683,5	740,5	57,0	8,3
dépenses en capital	339,7	384,5	44,8	13,2
autres dépenses	20,8	19,8	-1,0	-4,8
prêts nets	2,9	7,1	4,2	144,8
Solde global, base engagements, hors dons	-155,9	-174,7	-18,8	
Solde budgétaire de base (*)	-1 106,5	-1 097,1	9,4	
Solde global, base caisse, y compris dons	-100,1	-104,4	-4,3	

Sources : Services nationaux, BCEAO.

(*) Recettes totales-Dépenses courantes-Investissements sur ressources internes.

2.4 - Perspectives de croissance économique

La crise politique en Côte d'Ivoire a affecté le bon déroulement de l'activité économique au sein de l'UEMOA, au cours des premiers mois de l'année 2011. Cette situation pourrait compromettre la réalisation des perspectives de croissance de 4,5% et 5,3%, initialement prévues pour l'Union en 2011 et 2012 respectivement.

Selon les estimations du FMI publiées en avril 2011, l'économie ivoirienne devrait enregistrer une croissance négative de 7,5% en 2011. Cette prévision d'une récession économique

en Côte d'Ivoire en 2011 prend en compte la quasi-inactivité observée au cours des premiers mois de l'année.

La période récente est marquée par la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire et par le bon déroulement du processus démocratique dans les autres pays, notamment au Bénin et au Niger. Dans un tel contexte, les actions visant le renforcement des performances des filières agricoles, l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de l'environnement des affaires, devraient favoriser une progression rapide de l'activité au sein de l'Union pendant les prochains mois.

Tableau 2.9 : Taux de croissance du PIB réel des Etats membres de l'UEMOA (en pourcentage)

	2009	2010	2011	2012
		(estimation)	Prévision	Prévision
Bénin	2,7	2,5	3,4	4,5
Burkina	3,2	7,9	5,2	6,4
Côte d'Ivoire (*)	3,8	3,0	-	-
Guinée-Bissau	3,0	3,5	4,3	4,5
Mali	4,5	5,8	5,3	5,5
Niger	-0,9	8,0	5,2	6,2
Sénégal	2,2	4,2	4,5	4,8
Togo	3,6	3,7	3,8	4,0
Union (*)	3,0	4,5	-	-

Sources : BCEAO, INS.

(*) La BCEAO ne dispose pas encore de prévision de croissance pour la Côte d'Ivoire.

Les risques pouvant peser sur la croissance économique de l'UEMOA portent autant sur les facteurs d'ordre interne qu'externe, notamment :

- la volatilité des cours des matières premières, qui pourrait induire une instabilité des recettes budgétaires et perturber le bon déroulement de l'exécution des projets d'investissement ;
- le reflux des appuis financiers extérieurs, notamment l'aide au développement, en liaison avec les mesures de réduction des déficits budgétaires engagées par certains pays donateurs ;
- la baisse des transferts des migrants, imputable à l'augmentation du chômage dans les pays d'accueil des travailleurs émigrés ;
- les difficultés d'organisation de la campagne de commercialisation agricole, en raison de la lenteur dans la mise en œuvre des réformes requises ;
- la persistance des déficits dans la disponibilité de certains facteurs de production, en particulier l'énergie électrique ;

- la survenue d'aléas climatiques, notamment les inondations et la sécheresse, pouvant affecter les perspectives de production agricole ;

- la résurgence des troubles sociaux consécutifs à la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques.

La relance de l'activité économique restera également tributaire, dans certains pays, de la consolidation de la stabilité socio-politique, et de leur aptitude à accélérer le processus visant à améliorer le climat des affaires.

III – SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE L'UEMOA

3.1 - Evolution des agrégats monétaires

La situation monétaire de l'Union à fin mars 2011, comparée à celle à fin décembre 2010, est caractérisée par une baisse de la masse monétaire, induite par un repli des avoirs extérieurs nets, le crédit intérieur s'étant légèrement consolidé.

Tableau 3.1 : Situation monétaire à fin mars 2011

	Encours à fin mars 2010 (En milliards)	Encours à fin déc. 2010 (En milliards)	Encours à fin mars 2011 (En milliards)	Variation sur le 1er trimestre 2011		Variation en glissement annuel à fin mars 2011	
				(En milliards)	(En %)	(En milliards)	(En %)
Masse monétaire	10 778,6	12 293,4	12 147,8	-145,6	-1,2	1 369,2	12,7
Avoirs extérieurs nets	5 220,9	5 614,9	5 356,1	-258,8	-4,6	135,2	2,6
Crédit intérieur	7 468,2	8 734,5	8 810,1	75,6	0,9	1 341,9	18,0
PNG	1 464,8	1 976,6	2 152,5	175,9	8,9	687,7	46,9
Crédit à l'économie	6 003,4	6 757,9	6 657,6	-100,3	-1,5	654,2	10,9

Source : BCEAO.

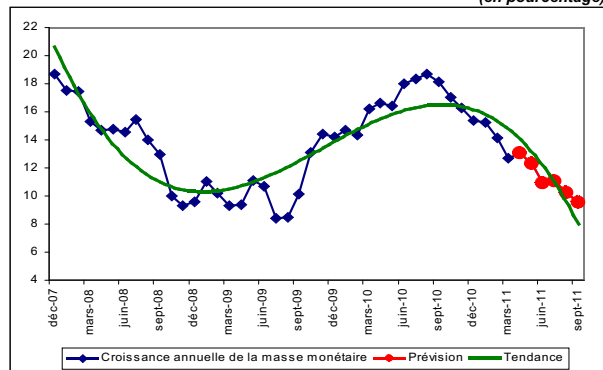
3.1.1 - Masse monétaire et ses composantes

La décélération, en glissement annuel, de la masse monétaire observée depuis le dernier trimestre 2010 s'est poursuivie durant le premier trimestre de l'année 2011. En effet, le rythme annuel de progression de la liquidité globale est passé de 15,4% à fin décembre 2010 à 12,7% à fin mars 2011, après avoir atteint 18,1% en septembre 2010. En moyenne sur le trimestre, la croissance de la masse monétaire est, en rythme annuel, ressortie à

14,0% contre 16,2% un trimestre plus tôt. Cette évolution s'est reflétée à la fois au niveau des dépôts en banque et de la circulation fiduciaire.

En perspective, le ralentissement de la croissance de la masse monétaire devrait se poursuivre en liaison avec celui des crédits à l'économie. Ainsi, la liquidité globale pourrait croître, en glissement annuel, de 12,1% sur le deuxième trimestre 2011 et 10,3% sur le troisième trimestre 2011.

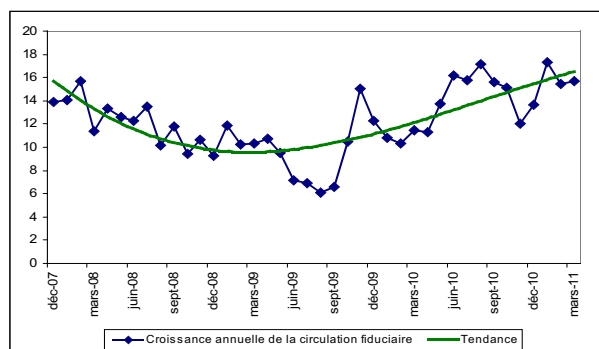
Graphique 3.1 : Evolution de la masse monétaire en glissement annuel (en pourcentage)



Source : BCEAO.

L'analyse par composante de la masse monétaire montre une accélération de la croissance de la circulation fiduciaire. L'accroissement annuel de la monnaie fiduciaire s'est établi à 16,1% en glissement annuel sur le premier trimestre 2011 après un niveau de 13,6% un trimestre plus tôt. La baisse de la circulation fiduciaire, observée traditionnellement en début d'année, a été de moindre ampleur durant le trimestre sous-revue par rapport à la situation un an plus tôt.

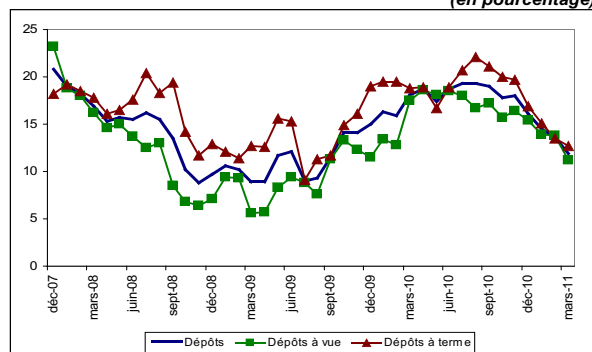
Graphique 3.2 : Evolution de la circulation fiduciaire (en pourcentage)



Source : BCEAO

Les dépôts ont, par contre, enregistré un ralentissement au premier trimestre 2011. Ils ont progressé en rythme annuel de 13,7% en moyenne contre 17,3% le trimestre précédent.

Graphique 3.3 : Evolution des dépôts en glissement annuel (en pourcentage)



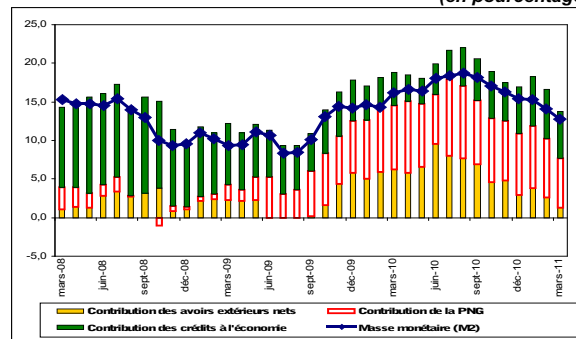
Source : BCEAO

Cette évolution des dépôts reflète des tendances similaires observées au niveau des placements à terme auprès des banques et des dépôts à vue, qui ont progressé respectivement de 14,1% et 13,3% au premier trimestre 2011 contre 18,9% et 15,8% un trimestre plus tôt.

3.1.2 - Contreparties de la masse monétaire

La baisse de la masse monétaire durant le premier trimestre 2011 résulte d'un repli des avoirs extérieurs nets et d'une légère hausse du crédit intérieur.

Graphique 3.4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire (en pourcentage)



Source : BCEAO.

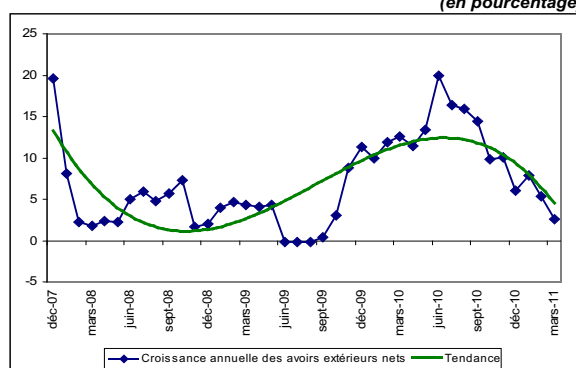
Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets se sont repliés de 258,8 milliards au cours du premier trimestre 2011, pour s'établir à 5.356,1 milliards à fin mars 2011. A la même période de l'année 2010, la position extérieure nette des institutions monétaires avait enregistré une baisse de 76,3 milliards.

La baisse des avoirs extérieurs nets durant le trimestre sous revue résulte de celle de 136,9 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de 121,9 milliards de la position extérieure nette des banques. La baisse des avoirs extérieurs nets de la BCEAO est imputable à la baisse de 183,1 milliards des réserves de change, dont l'impact a été atténué par un repli de 46,1 milliards des engagements extérieurs. Le dégonflement des avoirs extérieurs bruts de la Banque Centrale résulte essentiellement du solde net négatif des transferts exécutés avec l'extérieur, via la BCEAO (141,8 milliards).

En glissement annuel, la progression de l'encours des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires s'est décélérée, passant à une hausse de 5,3% en moyenne sur le premier trimestre 2011 après une progression de 8,6% durant le trimestre précédent.

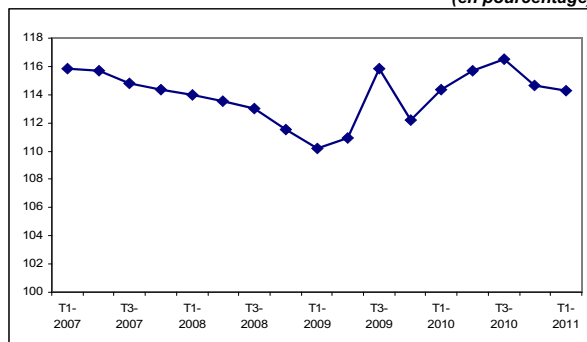
Graphique 3.5 : Evolution des avoirs extérieurs nets en glissement annuel (en pourcentage)



Source : BCEAO.

Reflétant l'évolution des avoirs extérieurs nets, le taux de couverture de l'émission monétaire s'est légèrement replié en ressortant en moyenne à 114,3% sur le premier trimestre 2011 contre 114,6% un trimestre plus tôt.

Graphique 3.6 : Evolution du taux de couverture de l'émission monétaire (en pourcentage)



Source : BCEAO.

Crédit intérieur

Durant le premier trimestre de l'année 2011, l'encours du crédit intérieur s'est accru de 0,9%, après une hausse de 8,4% enregistrée le trimestre précédent. Cette évolution est imputable à la dégradation de la position nette débitrice des gouvernements vis-à-vis du système bancaire, atténuée par le repli des crédits à l'économie.

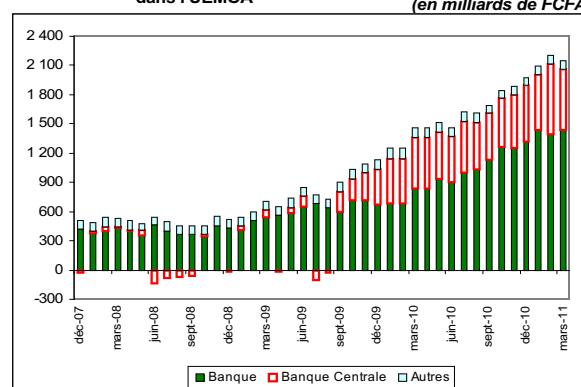
Position nette des gouvernements (PNG)

La dégradation de la position nette des gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires est apparue durant le trimestre comme la principale source de création monétaire.

En effet, la position nette débitrice des gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires s'est accrue de 175,9 milliards,

reflétant principalement la baisse des dépôts des Etats (-120,9 milliards) et la hausse des concours consentis par les banques (+48,1 milliards). Par pays, la position nette du gouvernement s'est dégradée vis-à-vis des institutions monétaires nationales en Côte d'Ivoire (69,6 milliards), au Mali (56,0 milliards), au Bénin (24,7 milliards) et en Guinée-Bissau (3,0 milliards), à la suite de l'utilisation des dépôts auprès des institutions monétaires. Au Sénégal, la PNG s'est dégradée de 4,1 milliards, en raison d'une hausse des créances bancaires. Elle s'est, en revanche, améliorée au Togo (-19,7 milliards), au Niger (-2,2 milliards) et au Burkina (-2,0 milliards), en liaison avec un renforcement des dépôts dans les banques et à la Banque Centrale.

Graphique 3.7 : Structure de la position nette des gouvernements dans l'UEMOA (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO.

Par rapport à la situation d'un an plus tôt, la position nette des gouvernements s'est détériorée de 687,7 milliards, du fait principalement de la hausse de 714,9 milliards des emprunts auprès des banques et des tirages sur le FMI pour un montant net de 81,6 milliards.

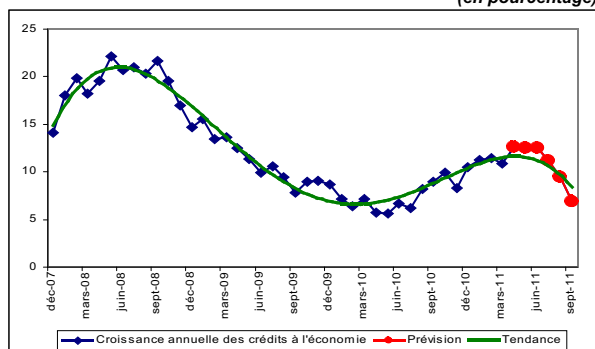
Les crédits à l'économie

L'accélération des crédits à l'économie s'est poursuivie durant le premier trimestre 2011. En effet, le rythme de croissance annuel des concours bancaires à l'économie s'est établi à 11,2% en moyenne sur le premier trimestre 2011, après 9,6% un trimestre plus tôt. A fin mars 2011, il est de 10,9% contre 10,5% à fin décembre 2010 et 8,9% à fin septembre 2010. Cette évolution est portée par une accélération des concours à court terme. En effet, les crédits à court terme ont contribué à hauteur de 51,3% à la progression des crédits à l'économie durant le premier trimestre 2011 contre 26,9% durant l'ensemble de l'année 2010. Cette situation

traduit la poursuite des difficultés de trésorerie des entreprises, induisant un recours plus important aux découverts et aux facilités de trésorerie.

L'encours des crédits à l'économie devrait poursuivre son accélération durant le deuxième trimestre de l'année 2011 à un rythme modéré, avant d'entamer une décélération induite par une évolution défavorable de l'offre, au regard du tassement des dépôts en banque, et la situation en Côte d'Ivoire, où une dégradation du portefeuille des banques est attendue en raison de l'impact de l'aggravation de la crise socio-politique au cours du premier trimestre 2011. Les prévisions situent la croissance, en glissement annuel, des crédits à l'économie à 12,5% sur le deuxième trimestre 2011 et à 9,2% sur le trimestre suivant.

Graphique 3.8 : Evolution des crédits à l'économie en glissement annuel (en pourcentage)



Source : BCEAO.

3.2 - Evolution des conditions monétaires

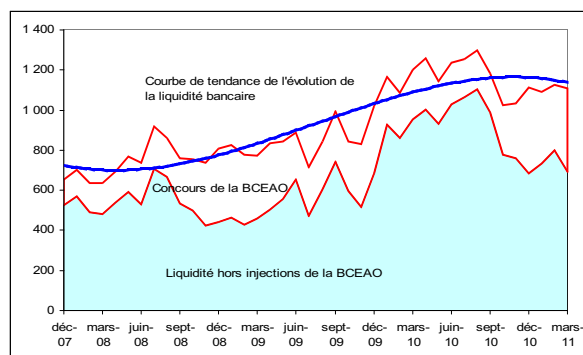
3.2.1 - Liquidité bancaire

La liquidité bancaire, mesurée par les soldes des comptes ordinaires et de règlement des banques auprès de la Banque Centrale est ressortie quasi-stable durant le premier trimestre de l'année 2011, après la baisse enregistrée durant le dernier trimestre de l'année 2010. En effet, elle est ressortie à 1.110,6 milliards à fin mars 2011 contre 1.111,2 milliards à fin décembre 2010, soit une baisse de 0,6 milliard.

La quasi-stabilité de la liquidité bancaire résulte à la fois d'une incidence positive des facteurs autonomes sur la trésorerie des banques et d'une baisse des interventions de la BCEAO. Les effets expansifs du retour des billets et monnaies aux guichets des banques, après les sorties importantes de fin d'année, ainsi que du solde des opérations avec l'Etat ressorti favorables aux banques ont été amoindris par le niveau

élevé du déficit des transferts nets des banques avec l'extérieur, induisant une injection nette de 6,7 milliards sur la liquidité des banques. Dans un tel contexte, les concours accordés par la BCEAO aux banques se sont repliés de 7,3 milliards, en raison d'une baisse de 35,1 milliards des sollicitations des banques sur le guichet de prêt marginal et d'une hausse de 27,8 milliards des refinancements sur les guichets à un mois et à une semaine.

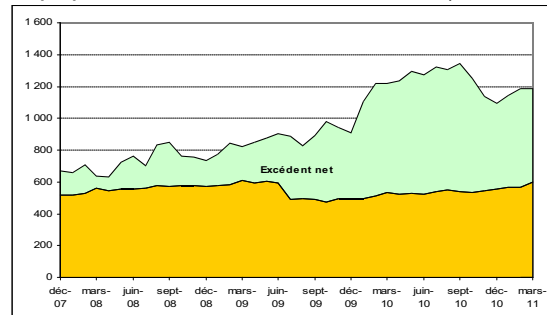
Graphique 3.9 : Evolution de la liquidité bancaire (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO.

La trésorerie des banques est demeurée excédentaire sur le premier trimestre 2011 et leur capacité à constituer les réserves obligatoires est restée satisfaisante.

Graphique 3.10 : Evolution des réserves constituées (en milliards)



Source : BCEAO.

Pour un niveau de réserves requises de 597,7 milliards pour la période de constitution prenant fin le 15 mars 2011, les réserves effectivement constituées, appréhendées à travers le solde des comptes ordinaires et de règlement des banques auprès de la Banque Centrale ainsi que les titres admissibles en représentation des réserves obligatoires, se sont situées 1.188,0 milliards. En définitive, les réserves libres se sont établies à 590,3 milliards, soit 49,7% des réserves constituées, contre 537,3 milliards pour la période échu le 15 décembre 2010, soit 49,2% des réserves constituées. Les déficits de constitution de

réserves obligatoires se sont fixés à 58,1 milliards et ont concerné vingt-deux (22) banques sur un total de quatre-vingt dix-sept (97).

Pour la proche période, les effets expansifs des facteurs autonomes de la liquidité sur la trésorerie des banques devraient se poursuivre. La normalisation de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire devrait favoriser le maintien d'un climat de confiance vis-à-vis du système bancaire, nécessaire pour limiter les sorties de billets et monnaies aux guichets des banques.

3.2.2 - Marché de la dette publique

Sur le marché des titres publics, vingt-sept émissions de bons du Trésor par adjudication d'un montant global de 739,0 milliards ont été enregistrées au premier trimestre 2011 contre 667,6 milliards durant le trimestre précédent. Ces opérations ont concerné le Bénin (deux émissions d'un montant cumulé de 68,4 milliards dont une sur neuf mois et une sur douze mois), le Burkina (deux émissions d'un montant cumulé de 54,7 milliards sur trois mois), la Côte d'Ivoire (dix-huit émissions d'un montant global de 467,3

milliards dont dix sur un mois, trois émissions sur trois mois, quatre sur six mois et une sur douze mois), le Mali (une émission d'un montant de 42,0 milliards sur douze mois), le Sénégal (deux émissions d'un montant cumulé de 86,6 milliards sur douze et vingt-quatre mois) et le Togo (une émission de 20,0 milliards sur trois mois).

Les émissions du Trésor ivoirien s'inscrivent dans le cadre d'un programme de renouvellement de bons arrivés à échéance. En effet, depuis le 30 novembre 2010, le Trésor ivoirien n'arrivait plus à honorer, à bonne date, les règlements des échéances des bons du Trésor émis sur le marché des titres publics de l'Union. Pour atténuer l'impact de cette situation sur le marché monétaire et assurer la stabilité du système bancaire de l'UMOA dans son ensemble, la BCEAO a, dès le mois de décembre 2010, mis en place un programme de renouvellement des émissions de bons arrivées à échéance. Ces opérations consistent pour les banques à soumissionner aux mêmes conditions de taux et de montants que lors des émissions initiales.

Tableau 3.2 : Emissions sur le marché des titres publics (en milliards de FCFA)

	T1-2009	T2-2009	T3-2009	T4-2009	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011*
Bons	103,8	223,0	283,9	284,1	350,6	451,9	560,5	667,6	739,0	204,3
Obligations	21,1	39,8	113,8	84,3	52,7	74,7		122,5	89,0	
Total	124,9	262,7	397,8	368,5	403,3	526,6	560,5	790,1	828,0	204,3

Source : BCEAO.

(*) Données provisoires au 30 avril 2011.

L'encours des bons du Trésor s'est élevé à 1.190,4 milliards à fin mars 2011 après 1.008,0 milliards à fin décembre 2010. Il s'est situé à

1.184,9 milliards à fin avril 2011, dont 146,4 milliards d'arriérés sur des bons échus du Trésor de Côte d'Ivoire.

Tableau 3.3 : Taux d'intérêt moyen à l'émission des bons du Trésor dans l'UEMOA

(en pourcentage)

	T1-2009	T2-2009	T3-2009	T4-2009	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011*
1 mois	5,76	6,23	6,27	6,37	5,33	5,07	4,83	5,25	5,46	5,40
3 mois	5,40	5,65	6,47		5,19	5,32	5,14	5,53	5,15	5,92
6 mois	5,98	6,59		6,58		5,34	6,13	5,67	6,08	6,20
9 mois									6,02	
12 mois	6,75	6,60	7,01	6,80	6,18	5,52	6,40	5,73	6,01	6,87
24 mois			6,70			6,37			6,49	
Taux moyen	5,99	6,38	6,63	6,50	5,48	5,36	5,67	5,45	5,64	5,98

Source : BCEAO.

(*) Données provisoires au 30 avril 2011.

Les taux moyens pondérés des bons émis par les Trésors se sont légèrement tendus durant le premier trimestre 2011. Ils se sont élevés à 5,64%

après 5,45% au quatrième trimestre 2010. Cette évolution est essentiellement tirée par la hausse des taux sur les maturités de six (6) mois

(+41 points de base) et de douze (12) mois (+28 points de base).

En excluant l'ensemble des opérations de renouvellement de bons du Trésor de la Côte

d'Ivoire, le taux moyen pondéré, toutes maturités confondues, ressortirait à 5,53% au premier trimestre 2011 contre 5,38% le trimestre précédent.

Tableau 3.3 bis : Taux d'intérêt moyen à l'émission des bons du Trésor dans l'UEMOA, hors Côte d'Ivoire (en pourcentage)

	T1-2009	T2-2009	T3-2009	T4-2009	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011*
1 mois	5,76	6,23	6,27	6,37	5,33	5,07	4,83	5,12		
3 mois	5,40	5,65	6,47		5,19	5,32	5,14	5,53	4,12	
6 mois	5,98	6,59		6,58		5,34	6,13	5,67		
9 mois									6,02	
12 mois	6,75	6,60	7,01	6,80	6,18	5,52	6,40	5,51	5,92	6,87
24 mois			6,70			6,37			6,49	
Taux moyen	5,99	6,38	6,63	6,50	5,48	5,36	5,67	5,38	5,53	6,87

Source : BCEAO.

(*) Données provisoires au 30 avril 2011

Par pays, les taux moyens pondérés des opérations effectuées durant le premier trimestre 2011 se sont établis à 6,35% pour le Bénin, 4,04% pour le Burkina, 5,05% pour le Mali, 6,17% pour le Sénégal et 4,34% pour le Togo. Pour la Côte d'Ivoire, le taux moyen pondéré des opérations à un mois s'est situé en moyenne à 5,46% contre 6,05% pour celles à trois mois, 6,08% pour celles à six mois et 6,36% pour celles à douze mois.

Sur le compartiment obligataire, deux émissions ont été effectuées par le Sénégal et le Togo pour des montants respectifs de 29,0 milliards sur trois (3) ans et 60,0 milliards sur cinq (5) ans. Ces deux émissions ont été effectuées au taux de 6,50%. L'encours des obligations du Trésor s'est élevé à 982,1 milliards à fin mars 2011 après 938,9 milliards à fin décembre 2010.

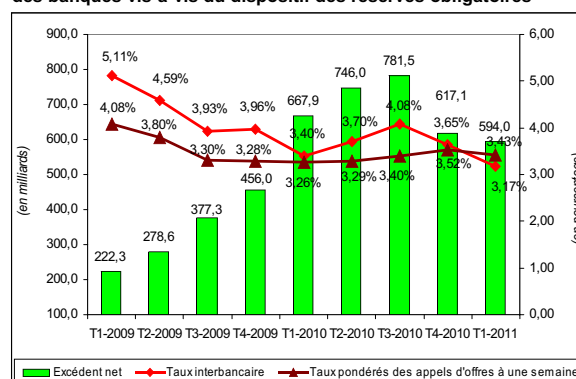
3.2.3 - Evolution des taux d'intérêt du marché monétaire

Les banques de l'Union ont évolué au premier trimestre 2011 dans un contexte marqué par l'aggravation des répercussions de la situation en Côte d'Ivoire sur le système bancaire, avec la fermeture de la plupart des banques de ce pays. La politique monétaire accommodante conduite par la BCEAO a permis une détente des taux sur le marché monétaire. L'évolution modérée des taux d'intérêt est également imputable à l'action de sensibilisation menée par la Banque Centrale auprès des établissements de crédit qui a permis d'éviter

les risques liés à l'exposition des banques aux impayés sur les bons du Trésor ivoirien.

Les taux moyens pondérés des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine ont évolué dans un intervalle allant de 3,3363% à 3,6266% au premier trimestre 2011 contre une plage allant de 3,4355% à 3,6301% le trimestre précédent. Ils sont ainsi ressortis en moyenne à 3,4279% au premier trimestre 2011 contre 3,5188% un trimestre plus tôt.

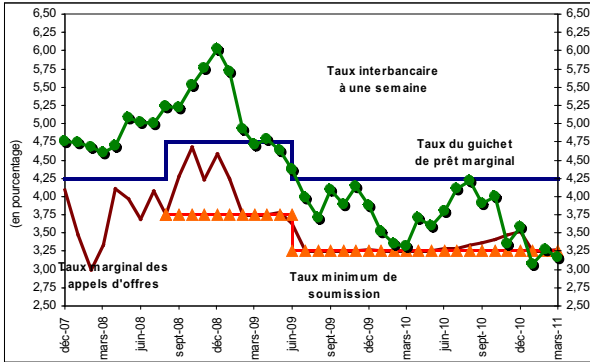
Graphique 3.11 : Taux moyen pondéré des appels d'offres, taux interbancaire moyen pondéré à une semaine et position nette des banques vis-à-vis du dispositif des réserves obligatoires



Source : BCEAO.

Les taux interbancaires à une semaine se sont également détendus au cours du premier trimestre. Ils sont ressortis à 3,1720% contre 3,6450% le trimestre précédent, passant en dessous du taux minimum des appels d'offres.

Graphique 3.12 : Evolution des taux du marché monétaire



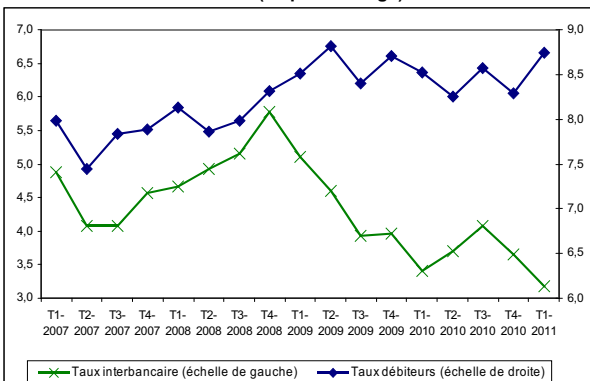
Source : BCEAO.

Sur le guichet des appels d'offres à un mois, les taux moyens pondérés se sont en revanche tendus, ressortant en moyenne sur le trimestre à 3,6838% contre 3,5750% au quatrième trimestre 2010.

3.2.4 - Conditions de banque

Les résultats de l'enquête menée par la BCEAO sur les conditions de banque indiquent une hausse des taux débiteurs des banques au cours du premier trimestre 2011. En effet, sur la base des données disponibles, ils sont ressortis à 8,71%, après 8,31% un trimestre plus tôt, soit une hausse de 40 points de base après une baisse de 27 points de base enregistrée un trimestre plus tôt. Cette évolution reflète principalement la hausse des taux des crédits de court terme, notamment les facilités de trésorerie.

Graphique 3.13 : Taux interbancaire et taux débiteurs des banques de l'UEMOA (en pourcentage)



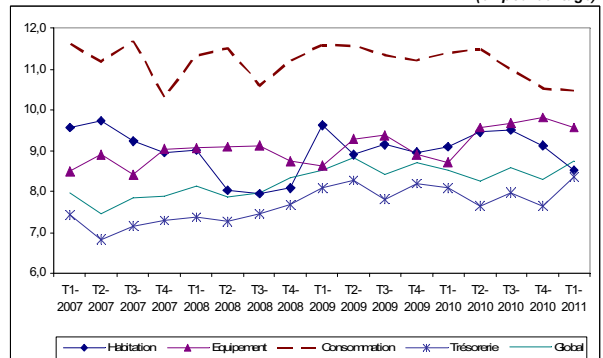
Source : BCEAO.

L'analyse des taux débiteurs selon l'objet économique du crédit montre que les taux sur les crédits de trésorerie, qui constituent la proportion la plus importante des nouvelles mises en place, et sur les concours à

l'exportation se sont accrus respectivement de 70 points et 59 points de base en moyenne entre le dernier trimestre 2010 et le premier trimestre de l'année 2011. Ceux des concours à l'habitat, à l'équipement et à la consommation se sont, en revanche, détendus d'un trimestre à l'autre, respectivement de 61 points, 26 points et 6 points de base.

Graphique 3.14 : Taux débiteurs des banques selon l'objet du crédit

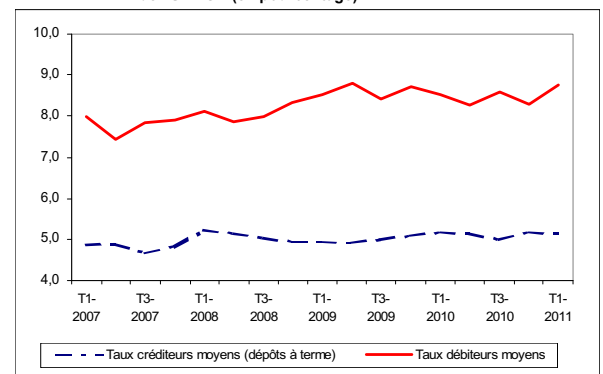
(en pourcentage)



Source : BCEAO.

L'analyse des taux débiteurs par catégorie de bénéficiaire montre que les crédits aux Etats et organismes assimilés ainsi qu'aux entreprises individuelles ont enregistré les plus fortes hausses de taux d'intérêt. En effet, les taux sur les crédits à ces catégories de débiteurs ont enregistré des hausses respectives de 259 et 216 points de base. A l'inverse, les taux sur les crédits aux particuliers se sont détendus de 126 points de base.

Graphique 3.15 : Taux créditeurs et taux débiteurs moyens des banques de l'UEMOA (en pourcentage)



Source : BCEAO.

Les taux créditeurs servis sur les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse de 2 points de base d'un trimestre à l'autre, en s'établissant à 5,15% sur le premier trimestre 2011 au niveau

de l'Union. Cette baisse a concerné les entreprises individuelles (-55 points), les coopératives et groupements villageois (-37 points), les assurances et caisses de retraite (-36 points). En revanche, une hausse des taux appliqués aux dépôts à terme de la clientèle financière (+53 points) a été observée.

Au total, la marge moyenne d'intérêt des banques, mesurée par la différence entre le taux d'intérêt moyen appliqué aux nouvelles mises en place et le taux d'intérêt moyen des nouveaux dépôts à terme, s'est élargi, passant de 3,12 points de pourcentage au quatrième trimestre 2010 à 3,60 points de pourcentage au premier trimestre 2011.

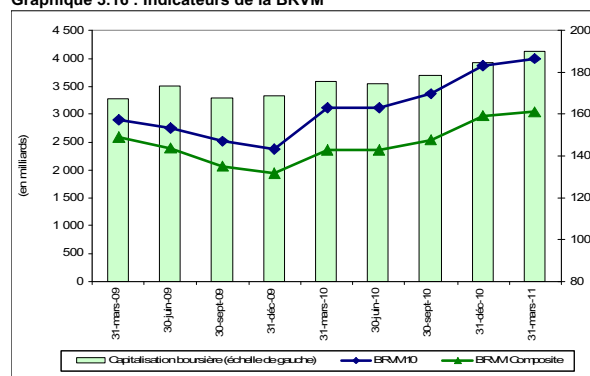
3.3 - Marché financier de l'UEMOA

En dépit de la crise en Côte d'Ivoire, les indices de la BRVM ont poursuivi leur hausse entamée au troisième trimestre 2010, à un rythme cependant moins soutenu. Ainsi, les indices BRVM10 et BRVM composite se sont fixés respectivement à 186,69 points et 161,29 points à fin mars 2011, soit des gains de 3,73 points et 2,19 points sur le trimestre après avoir progressé

de 12,98 points et 11,43 points le trimestre précédent.

La capitalisation boursière totale du marché s'est inscrite en hausse de 5,6%, ressortant à 4.149,6 milliards à fin mars 2011 après une progression de 6,4% observée le trimestre précédent. Cette évolution est portée par l'accroissement de 33,4% de la capitalisation boursière du marché des obligations, du fait de l'introduction de nouvelles lignes obligataires à la cote, renforcé par la hausse de 2,0% de la capitalisation du marché des actions.

Graphique 3.16 : Indicateurs de la BRVM



Source : BRVM.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION

(Lomé, le 30 mai 2011)

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réunie en session extraordinaire le 30 mai 2011, à Lomé, en République Togolaise, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, Président en exercice.

Etaient présents :

- pour la République du Bénin, Son Excellence Docteur Boni YAYI, Président de la République ;

- pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso ;

- pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République ;

- pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur Malam Baçai SANHÁ, Président de la République ;

- pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République ;

- pour la République du Niger, Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République ;

- pour la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République ;

- pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Ont pris part aux travaux de cette session, les membres du Conseil des Ministres de l'UEMOA présidé par Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de Guinée-Bissau, ainsi que :

- Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA ;

- Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;

- Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;

- Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Les travaux de cette session ont été principalement consacrés à la Côte d'Ivoire. En effet, ce pays vient de sortir d'une douloureuse crise politique post-électorale, avec la prestation de serment, suivie de l'investiture de Son Excellence, Monsieur le Président Alassane OUATTARA.

La Conférence s'est réjouie du retour de cet Etat membre de l'Union à la normalité et a adressé ses vives félicitations à son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA pour sa brillante accession à la magistrature suprême de son pays.

La Conférence a exprimé sa profonde gratitude à la Communauté internationale, et plus particulièrement à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA), et l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour les actions entreprises dans le cadre de la résolution de cette crise.

La Conférence a remercié le Président Blaise COMPAORE pour son implication dans le règlement de la crise ivoirienne en tant que Facilitateur.

La Conférence a déploré les graves violations des droits de l'homme et les déplacements de populations survenus au cours de cette crise.

La Conférence s'est émue des nombreuses pertes en vies humaines enregistrées à cette occasion et a condamné les violences exercées sur les populations civiles.

La Conférence a salué les actions menées par le Gouvernement ivoirien, en vue de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Dans ce cadre, la Conférence s'est réjouie de l'initiative prise par l'Union d'octroyer un don de 2 milliards FCFA au Gouvernement ivoirien, en vue de soutenir ses actions de réconciliation nationale.

La Conférence a relevé que les élections qui ont eu lieu récemment au Bénin et au Niger, se sont globalement déroulées dans un contexte de paix et de stabilité. Cette tendance fait de l'UEMOA un espace résolument tourné vers la démocratie et la bonne gouvernance, gages de progrès social et économique.

La Conférence a exprimé ses vives félicitations au Président Issoufou MAHAMADOU pour son élection à la magistrature suprême de son pays, ainsi qu'au Président Boni YAYI pour sa réélection.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont particulièrement salué le retour à la légalité constitutionnelle au Niger à travers la tenue d'élections crédibles, transparentes et paisibles. La Conférence a félicité toutes les institutions de la Transition, notamment le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRDR), le Conseil Consultatif National et les organes qui ont été en charge du processus électoral. La Conférence a rendu un hommage appuyé au Général Djibo SALOU pour le respect ferme de ses engagements. Elle a salué le sens élevé de la démocratie de Monsieur Seini OUMAROU qui a accepté les résultats du scrutin.

La Conférence a pris acte du Rapport soumis par le Conseil des Ministres sur l'évaluation des mesures prises dans le cadre de la crise en Côte d'Ivoire. Examinant ce Rapport, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont félicité les Instances de l'Union pour les actions menées en vue de juguler les conséquences de la crise sur la situation sociale, économique, monétaire et financière dans l'UEMOA.

La Conférence a pris acte des mesures initiées par le Conseil des Ministres et les Organes et Institutions communautaires pour la reprise progressive de leurs activités en Côte d'Ivoire.

La Conférence a noté que la normalisation de la situation sociopolitique en Côte d'Ivoire offre l'opportunité à l'Union de

mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées pour relever le défi du développement économique. A cet effet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont instruit le Conseil des Ministres et les Organes et Institutions communautaires, d'accélérer les travaux en cours pour la relance de la croissance économique, le développement des infrastructures de base, ainsi que l'approfondissement de l'intégration économique et du système financier régional.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, préoccupés par la hausse des prix des produits alimentaires dans l'Union, se sont félicités des efforts faits dans les différents pays pour la maîtrise des prix des produits de première nécessité. Ils ont instruit les Organes et Institutions communautaires de poursuivre la mise en œuvre des mesures arrêtées dans le cadre du Programme de maîtrise de l'inflation et de relance de la production agricole dans l'Union.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités des avancées réalisées dans le cadre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD), qui se sont traduites par l'octroi de financements aux Etats Membres, d'un montant global de 130 milliards, mobilisés sur des ressources internes.

Examinant la situation politique et sécuritaire au sein de la sous-région, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont préoccupés de la prolifération des armes, de la multiplication des bandes armées, du trafic de drogue, ainsi que du phénomène du terrorisme aux frontières de l'Union. Ils ont décidé de faire de cette question un chantier majeur de l'Union.

La Conférence a procédé à des nominations au titre des Organes et Institutions spécialisées de l'Union.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, la Conférence a nommé en qualité de Commissaire :

- pour la République du Bénin, Guy-Amédée AJANOHOUN ;
- pour le Burkina Faso, Christophe Joseph Marie DABIRE ;
- pour la République de Côte d'Ivoire, Augustin TOMPIEU-ZOULO ;

- pour la République de Guinée-Bissau, Ibrahima DIEME ;
- pour la République du Mali, Seydou SISSOUMA ;
- pour la République du Niger, Mamane Malam ANNOU ;
- pour la République du Sénégal, El Hadji Abdou SAKHO ;
- pour la République Togolaise, Georges Essowè BARCOLA.

En ce qui concerne la nomination du Président de la Commission, la Conférence a donné mandat à son Président de procéder aux consultations utiles.

La Conférence a invité les membres entrants de la Commission à préserver les acquis du processus d'intégration et à inscrire leurs actions dans le cadre de la Vision UEMOA 2020, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'énergie, de l'environnement et du climat.

Ces défis doivent également tendre au renforcement des ressources de l'Union et à l'avènement d'une nouvelle ère de croissance dans l'espace UEMOA.

La Conférence a félicité Monsieur Soumaïla CISSE, Président sortant de la Commission, pour la dynamique qu'il a insufflée au processus d'intégration de l'Union et pour les résultats obtenus par la Commission, sous sa conduite, durant les huit dernières années.

La Conférence a enfin tenu à saluer le travail remarquable accompli par l'ensemble des Commissaires sortants dans le cadre de leur mandat.

Au titre de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Conférence a nommé en qualité de Gouverneur, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE.

La Conférence a adressé ses félicitations à Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la BCEAO, pour son action à un moment décisif de la vie de cette Institution. Elle a salué sa détermination et sa loyauté qui ont permis à la Banque Centrale de surmonter les difficultés auxquelles elle a été confrontée au cours de son intérim.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Sénégal expriment leurs vifs remerciements à S.E. M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, et à travers lui, tout le peuple togolais, pour l'accueil fraternel qui leur a été réservé, ainsi que l'hospitalité généreuse dont ils ont bénéficié pendant leur séjour en terre africaine du Togo.

Fait à Lomé, le 30 mai 2011

Pour la Conférence des Chefs d'Etat
et de Gouvernement de l'UEMOA

Le Président en exercice,

S. E. M. Faure Essozimna GNASSINGBE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Lomé le 1^{er} avril 2011)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 1^{er} avril 2011, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé, en République Togolaise, sous la présidence de Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil des Ministres, examinant la situation économique et monétaire récente de l'UEMOA, s'est appesanti sur l'impact de la crise en Côte d'Ivoire sur les perspectives économiques de l'Union en 2011, ainsi que sur la stabilité du système financier régional.

Le Conseil a relevé que l'activité économique dans l'Union sera négativement affectée par la crise en Côte d'Ivoire. Le taux de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) qui était initialement prévu à 4,0% en 2011, pourrait ressortir à un niveau significativement plus faible. Le Conseil a, à cet égard, recommandé la mise en œuvre de mesures de soutien en vue de la relance de la croissance.

Les Ministres ont exprimé leurs préoccupations quant aux perspectives d'évolution du niveau général des prix dans le contexte actuel marqué par une forte progression des cours du pétrole et des prix des produits alimentaires importés. Ils ont relevé que les bons résultats de la campagne agricole 2010/2011 devraient toutefois contribuer à atténuer la hausse des cours des denrées alimentaires dans l'Union. Ils ont, à cet effet, souligné la nécessité de

poursuivre et d'accélérer la mise en œuvre des mesures identifiées en 2008 pour la maîtrise de l'inflation et la relance de la production agricole dans l'Union. Le Conseil des Ministres a instruit les Institutions communautaires de lui faire un bilan de ces mesures lors de sa prochaine session.

Dans ce contexte d'incertitudes, marqué par la dégradation des perspectives de croissance et la résurgence des tensions inflationnistes, les Ministres ont noté l'orientation imprimée à la politique monétaire par la BCEAO qui maintient une vigilance accrue dans le suivi de l'inflation tout en soutenant la croissance économique.

Les Ministres ont fait le point des mesures prises par la Banque Centrale pour limiter les répercussions de la crise ivoirienne sur la stabilité financière dans l'Union. A cet égard, ils ont demandé à la BCEAO de préparer les conditions d'une reprise coordonnée et ordonnée des activités bancaires en Côte d'Ivoire, dans la perspective d'un dénouement de la crise politique.

Au titre du Conseil Régional, le Conseil des Ministres a approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 7 janvier 2011 à Bamako, au Mali. Il a ensuite été informé de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du quatrième trimestre de l'année 2010.

Le Conseil des Ministres a enfin pris connaissance du suivi des conclusions de la session extraordinaire du Conseil des Ministres du mardi 1^{er} février 2011, tenue à Dakar au Sénégal, ainsi que du fonctionnement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

Au titre de la BOAD, le Conseil des Ministres a approuvé les comptes de la BOAD établis pour la première fois selon les normes internationales IAS/IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Rapport Annuel 2010 de la BOAD, la proposition de report de la date de clôture

prévue le 30 septembre 2011 du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA (PDMF).

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur le Rapport du Président de la BOAD relatif aux recommandations de la mission d'audit du portefeuille de la Banque, objet de la 12^e mission d'audit de gestion.

Ils ont pris connaissance des dossiers concernant notamment le compte-rendu d'exécution du Budget d'équipement et de fonctionnement de l'exercice 2010, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 3 mars 2011, la situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2010, le bilan à l'issue de la deuxième année de mise en œuvre du Plan Stratégique 2009-2013, la situation des ressources du Fonds de Bonification de la BOAD, la situation au 31 janvier 2011 de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD, la note sur l'état d'avancement du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, le relevé des décisions de la 80^e réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 mars 2011 à Lomé.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil des Ministres, après examen du Projet d'Acte additionnel relatif à la création du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) dans l'espace UEMOA, a recommandé l'adoption dudit projet d'Acte additionnel par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. L'objectif principal

poursuivi par la mise en place de ce nouvel organe consultatif de l'Union est l'implication formelle des collectivités territoriales des Etats membres de l'Union dans le processus d'intégration régionale.

Le Conseil des Ministres a également examiné et adopté une décision relative au Programme Pluriannuel de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité du Burkina Faso au titre de la période 2011-2015. Cette Décision a été prise dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Enfin, le Conseil des Ministres a adopté une décision relative aux contributions des Etats membres au programme d'appui technique et financier de l'UEMOA à la Guinée-Bissau. Cette décision va permettre la mobilisation de ressources financières propres pour le financement du programme technique et financier à la Guinée-Bissau.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Faure GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, au Gouvernement ainsi qu'au peuple togolais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Lomé, le 1^{er} avril 2011

Le Président du Conseil des Ministres

José Mario VAZ

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Dakar, le 24 juin 2011)

Le Conseil des Ministres de l'Union s'est réuni en session ordinaire, le 24 juin 2011, dans les locaux de L'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil, après examen de la situation économique et financière dans l'UEMOA, s'est réjoui de la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire qui améliore significativement les perspectives macroéconomiques de l'Union. A cet égard, les membres du Conseil ont demandé aux Organes et Institutions de l'UEMOA d'accélérer les réflexions en cours sur la relance de la croissance économique, le développement des infrastructures de base, la promotion de l'emploi des jeunes, ainsi que sur l'approfondissement de l'intégration économique et du système financier régional, afin de leur soumettre lors d'une prochaine session extraordinaire, un plan d'actions prioritaires pour relever le défi du développement économique.

Le Conseil a été informé des dispositions prises par la BCEAO dans le cadre de la réouverture de ses Agences et des banques installées en Côte d'Ivoire. Les Ministres ont félicité la Banque Centrale pour la diligence avec laquelle le redémarrage du système financier s'est effectué dans ce pays, condition indispensable à la relance de l'économie nationale.

Le Conseil des Ministres a noté le niveau élevé de l'inflation dans l'Union, imputable au renchérissement des denrées alimentaires et à la hausse du prix du pétrole. Les Ministres ont, au regard de cette situation, fait le bilan des mesures arrêtées en 2008 dans le cadre du Programme de maîtrise de l'inflation et de relance de la production agricole dans l'Union, notamment en ce qui concerne les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets agricoles au niveau de chaque pays de l'Union. Ils se sont, à cet effet, engagés à mettre en œuvre les actions nécessaires pour lever les contraintes identifiées. Ils ont, en outre, instruit les Organes et Institutions de l'UEMOA de leur proposer, lors d'une prochaine session, des mesures complémentaires en vue de consolider les acquis en matière de maîtrise des prix des produits de première nécessité dans l'Union.

Les Ministres ont approuvé les comptes de la BCEAO arrêtés au 31 décembre 2010 et procédé à l'affectation du résultat financier de la Banque Centrale pour ledit exercice.

Le Conseil a salué la nomination de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, en qualité de Gouverneur de la BCEAO, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, lors de sa session extraordinaire du 30 mai 2011. Les Ministres ont félicité le nouveau Gouverneur et lui ont souhaité plein succès dans sa mission. Ils ont adressé une mention spéciale à Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale dans une période cruciale de l'histoire de l'institution, pour sa détermination, sa loyauté à l'Union, ainsi que pour les résultats obtenus qui ont permis de préserver la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UWOA, le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions des travaux de la 84^e session de la Commission Bancaire, tenue le 21 juin 2011 à Dakar et centrée sur l'achèvement prochain

de la première phase de la mesure de relèvement du capital social minimum des établissements de crédit de l'UMOA.

Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, le Conseil des Ministres a approuvé les états financiers du CREPMF arrêtés au 31 décembre 2010, ainsi que son Collectif Budgétaire 2011.

Le Conseil des Ministres a également pris connaissance de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du premier trimestre 2011. Il a salué la reprise des activités du marché Financier Régional de l'UMOA aux sièges du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) à Abidjan.

Au titre de la Banque Ouest Africaine de Développement, le conseil a approuvé l'actualisation des règles relatives aux limites d'intervention de la BOAD.

Les Ministres ont pris connaissance des différents dossiers concernant notamment l'Etat de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 31 mai 2011, le bilan des réalisations à mi-parcours des prévisions Financières de l'exercice 2011, l'état d'avancement du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, le rapport d'exécution de l'émission de bons BOAD 2011-2016, la situation des ressources du Fonds de bonification de la BOAD, la proposition de renouvellement du mandat des membres du Comité d'Audit de la BOAD et le relevé des décisions de la 81^e réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 juin 2011 à Dakar en République du Sénégal.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a, dans le cadre de la surveillance multilatérale, examiné la situation économique et financière des économies de l'Union en 2010 et les perspectives en 2011. De cet examen, il ressort que l'activité économique a été bien orientée en 2010. Par contre en 2011, une décélération sera enregistrée, en raison des effets de la crise ivoirienne. Parallèlement, la flambée des prix des produits pétroliers et la volatilité des prix des autres matières premières

constituent des sources de fortes tensions inflationnistes.

Tenant compte de l'environnement récent en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et des risques sociaux associés à la précarité de la situation de l'emploi, le Conseil des Ministres a adopté la recommandation relative aux orientations de politique économique au titre de l'année 2012. Ces orientations portent sur l'assainissement des finances publiques, la promotion de l'emploi et l'atténuation des tensions inflationnistes générées par les produits alimentaires et les produits pétroliers.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté une Directive portant régime financier des collectivités territoriales. Cette harmonisation du régime financier des collectivités territoriales participe au parachèvement de la modernisation du cadre juridique des finances publiques au sein de l'Union. Elle vise à doter les collectivités territoriales d'un outil de gestion financière, budgétaire et comptable transparente, efficace et rigoureuse.

Le Conseil a également examiné et adopté une Directive portant harmonisation de la fiscalité applicable aux entreprises d'investissement à capital fixe au sein de l'UEMOA. Ce texte vise à harmoniser les droits et taxes applicables aux actes relatifs à la création et à la vie sociale des entreprises d'investissement à capital fixe et les impôts exigibles sur les revenus des activités des entreprises d'investissement à capital fixe ayant leur siège dans un des Etats membres de l'UEMOA. Elle organise un régime fiscal incitatif pour promouvoir particulièrement l'essor des petites et moyennes entreprises dans l'Union.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, au Gouvernement ainsi qu'au peuple sénégalais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 24 juin 2011

Le Président du Conseil des Ministres

José Mário VAZ

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

(Dakar, le 1^{er} juin 2011)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa quatrième réunion ordinaire le mercredi 1^{er} juin 2011, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Au cours de cette session, le Comité de Politique Monétaire a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine et noté la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire, ce qui augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union.

Le Comité de Politique Monétaire a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010. Cette progression du niveau général des prix est consécutive au renchérissement des denrées alimentaires, à la progression des prix des carburants dans la plupart des pays, ainsi qu'à la perturbation des circuits de distribution liée à la situation de crise en Côte d'Ivoire.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel.

Le Comité de Politique Monétaire a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire. Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit.

Le Comité de Politique Monétaire a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas

significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Par ailleurs, le Comité a estimé que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire et l'appui de la communauté internationale à la reconstruction du pays améliorent significativement les perspectives macroéconomiques de l'Union, notamment à partir de 2012. En outre, le rétablissement des circuits de distribution entre la Côte d'Ivoire et les pays de l'hinterland contribuerait à atténuer les tensions sur les prix des denrées de première nécessité. Dans ce contexte, le Comité a recommandé aux Etats membres de poursuivre et accélérer les réformes structurelles requises pour la relance de la croissance économique, notamment celles destinées à renforcer les performances des filières agricoles, à assainir les finances publiques et à améliorer l'environnement des affaires.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

Le Comité de Politique Monétaire a convenu de garder une vigilance accrue dans le suivi de l'inflation, afin de prendre, en temps opportun, les mesures appropriées.

Le Comité a pris note de la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union qui, lors de sa session extraordinaire du 30 mai 2011, a procédé à la nomination d'un nouveau Gouverneur pour la BCEAO, en la personne de Monsieur Tiémoko

Meyliet KONE. Les membres du Comité de Politique Monétaire ont rendu un hommage appuyé à Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, qui a assuré à la fois l'intérim de la présidence du Comité et celui du Gouverneur de la Banque Centrale à un moment particulièrement difficile pour l'Union. Ils l'ont félicité pour sa détermination et son leadership, qui ont permis d'obtenir des résultats décisifs et de préserver la

stabilité et la sécurité du système financier de l'Union.

Fait à Dakar, le 1^{er} juin 2011

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Jean-Baptiste COMPAORE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

(Dakar, le 23 juin 2011)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est réuni, le jeudi 23 juin 2011, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO, à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Conseil a arrêté les comptes de la BCEAO au 31 décembre 2010 et décidé de les soumettre au Conseil des Ministres pour approbation.

Par ailleurs, à l'issue de ses délibérations, le Conseil a autorisé la Banque Centrale à céder ses participations dans le capital social d'une banque de développement dans un Etat de l'Union. Cette action intervient dans le cadre du désengagement de la BCEAO du capital des établissements de crédit de l'Union placés sous sa supervision, conformément aux bonnes pratiques internationales.

Le Conseil a salué la nomination de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE en qualité de Gouverneur de la BCEAO, par la Conférence

des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union lors de sa session extraordinaire, tenue le 30 mai 2011 à Lomé en République togolaise et lui a souhaité plein succès dans sa mission.

Les Administrateurs ont félicité Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale dans une période cruciale de l'histoire de l'Institution, pour son engagement, sa détermination, ainsi que pour les résultats obtenus qui ont permis de préserver la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union.

Les membres du Conseil d'Administration tiennent à exprimer, aux Autorités et au peuple sénégalais, leurs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Dakar, le 23 juin 2011

Le Président du Conseil d'Administration
de la BCEAO

Jean-Baptiste COMPAORE

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET JUIN 2011

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves

obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la

cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février

2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de

liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;

Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échue le 15 juin 2009.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché

monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

2^e trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu

quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

1^{er} décembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

2 mars 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière

des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

1^{er} juin 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique

Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

1^{er} avril 2011 - Le Conseil des Ministres adopte le décret portant convocation du corps électoral pour le 30 avril 2011, en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

- Le Ministre de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, Madame Rékiatou MADOUGOU procède à l'installation officielle des membres du Comité interministériel, chargé de conduire les travaux de formulation du Projet National d'appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC-2).

6 avril 2011 - Tenue à Porto-Novo de la cérémonie d'investiture solennelle du Président Boni YAYI réélu à l'issue du premier tour du scrutin présidentiel du 13 mars 2011.

28 avril 2011 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Idriss L. DAOUDA et le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), Monsieur Soumaïla CISSE procèdent, à Cotonou, à la signature de deux accords de dons en faveur du Bénin, pour un montant de près de 790 millions de francs CFA.

- Signature à Cotonou de l'accord de siège pour l'implantation au Bénin du Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA.

30 avril 2011 - Tenue des élections législatives au Bénin.

3 mai 2011 - Célébration au Bénin de la journée mondiale de la liberté de la presse sur le thème : « *Les médias au 21^e siècle : nouvelles frontières, nouveaux obstacles* ».

4 mai 2011 - Tenue à Cotonou par l'Organisation Mondiale des Douanes d'une formation à l'intention des douaniers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les risques et les techniques de ciblage en droit de propriété intellectuelle.

5 mai 2011 - Dans le cadre de sa mission de surveillance du système financier de l'UEMOA, la BCEAO a organisé, à l'Agence Principale de Cotonou, une rencontre pour réfléchir à la mise en place d'un régime juridique spécifique de

traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers des Etats de l'Union.

6 mai 2011 - Signature à Cotonou, entre le Bénin et la Chine, de deux accords de coopération portant respectivement sur un don d'un montant de 3.407 millions de FCFA et un prêt sans intérêt de 2.044 millions de FCFA consentis par la Chine au Bénin.

9 mai 2011 - Ouverture par le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Idriss L. DAOUDA, des travaux de la journée de réflexion sur la création de la Cour des Comptes au Bénin.

16 mai 2011 - Cérémonie d'installation des 83 députés élus à l'issue des élections législatives du 30 avril 2011.

17 mai 2011 - Célébration à Cotonou de la journée mondiale des télécommunications sur le thème : « *Mieux vivre dans les communautés rurales avec les TIC* ».

18 mai 2011 - Le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Monsieur Christian ADOVELANDE et le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Idriss L. DAOUDA procèdent à la signature d'un accord de prêt d'un montant de 5,320 milliards, relatif au bouclage du financement de la route Ouidah-Tori-Allada et de la bretelle Pahou-Tori.

23 mai 2011 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret mettant fin aux fonctions des chargés de mission, des conseillers techniques et des conseillers spéciaux du Président de la République.

24 -27 mai 2011 - Organisation à Cotonou par le Projet de renforcement des Capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement (CAPOD) d'un atelier de formation sur l'initiation à l'économétrie des données de panel.

26 mai 2011 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Idriss L. DAOUDA et le Chef de la délégation de l'Union Européenne au

Bénin, Madame Françoise COLLET, procèdent à Cotonou, à la signature de la convention de financement du projet d'aménagement des pistes rurales d'un montant de 6,5 milliards de FCFA, financé par le 10^e FED.

- Lancement du site WEB du projet e-Bénin (www.e-benin.bj) par le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, Monsieur Désiré ADADJA.

28 mai 2011 - Le Président Boni YAYI forme le premier Gouvernement de son deuxième mandat. Vingt-six postes ministériels ont été créés dont un poste de premier Ministre.

BURKINA

21-23 mars 2011 - Tenue à Ouagadougou, d'un atelier sous-régional, organisé par l'Institut 2iE en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement, sous le thème « *Un financement et une gouvernance durables des initiatives régionales dans l'enseignement supérieur en Afrique* ». La rencontre visait un partage d'expérience dans le développement des centres d'excellence en sciences et technologie, dans le but de déterminer les approches innovantes pour le financement.

24 mars 2011 - Tenue à Ouagadougou de la 2^e session du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), sous la Présidence de son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso.

15 avril 2011 - Dissolution du Gouvernement du Burkina Faso.

18 avril 2011 - Nomination de Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO en qualité de Premier Ministre du Burkina Faso.

21 avril 2011 - Formation du nouveau Gouvernement du Burkina Faso.

28 avril 2011 - Adoption d'importantes mesures budgétaires d'ordre social par le Gouvernement en vue d'apaiser la situation, suite aux mouvements sociaux intervenus au Burkina Faso entre février et avril 2011.

Ces mesures portent notamment sur :

- la subvention des prix des produits de grande consommation ;

- la suppression de la Taxe de développement communal (TDC) ;

- la suspension des opérations de lotissement ;

- le rabatement de 10% de l'Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS) à partir du mois de mai 2011 ;

- l'apurement de toutes les corrections des avancements antérieurs à 2008 au plus tard à fin juin 2011, et celui des corrections de 2009, avant fin septembre 2011 ;

- la suspension de la nouvelle tarification des actes médicaux.

GUINEE-BISSAU

9 mai 2011 - Le Gouvernement angolais a décidé d'annuler 39 millions de dollars, correspondant à la moitié de la dette de la Guinée-Bissau vis-à-vis de l'Angola.

10-12 mai 2011 - Tenue à Bissau de la Conférence internationale des Ministres de l'Emploi et de la Formation de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

- Les pays créanciers de la Guinée-Bissau au sein du Club de Paris ont décidé d'annuler 256 millions de dollars de la dette de la Guinée-Bissau, suite à l'atteinte par ce pays du point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTe) en décembre 2010. Les créanciers se sont également engagés, à titre bilatéral, à annuler 27 millions de dollars, prenant acte de « *la détermination du pays à mettre en œuvre un programme économique pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté* ».

- Une délégation des Emirats Arabes Unis a effectué une visite à Bissau, au cours de laquelle un accord a été signé avec le Ministre de l'Economie, du Plan, et l'Intégration Régionale visant, entre autres, le financement de projets dans les domaines d'infrastructures portuaires, minières, gazières, pétrolières, etc.

18 mai 2011 - La Banque Mondiale octroie un don de 2,2 millions de dollars (environ 1,047

milliard de FCFA) à la Guinée-Bissau pour la réalisation du Projet de réhabilitation d'urgence des secteurs de l'eau et de l'électricité (EEWRP).

21 mai 2011- Participation du Président de la République de Guinée-Bissau, Son Excellence

Monsieur Malan Baçai SANHA, à la cérémonie d'investiture du Président de la République de Cote d'Ivoire.

24-25 mai 2011 - Organisation à Bissau d'une conférence nationale sur la microfinance.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2009 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à mai 2011
- 4 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à mai 2011
- 5 - Note trimestrielle de conjoncture - de juin 2010 à mars 2011
- 6 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à juin 2011
- 7 - Annuaire statistique - de 2004 à 2010
- 8 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2010
- 9 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2008
- 10 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 11 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2006
- 12 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 13 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 14 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à juin 2009)

Ouvrages

- 15 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 16 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janv. 2000
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004
- 20 - Référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA, Edition BCEAO, 2009